



CONGO/NATIONS-UNIES

Un nouveau cadre de coopération à l'étude



Le gouvernement congolais et le Système des Nations unies statuent, du 16 au 18 juin à Brazzaville, sur les bases de leur partenariat stratégique devant guider l'action collective des agences onusiennes pour la période 2027-2031. Le futur cadre de coopération mettra en lumière la vision partagée et les priorités concernant les besoins des populations congolaises pour les cinq prochaines années.

Page 8

Le ministre Ludovic Ngatsé et le coordonnateur du système des Nations unies posant avec les experts /Adiac

COMMERCE

Les réformes pour relever les défis

Dans la perspective de réformer le secteur du commerce, le ministère du Commerce, les opérateurs économiques, les représentants du patronat et les animateurs des Chambres de commerce ont convenu d'instaurer un dialogue permanent public-privé.

Selon la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf, Jacqueline Lydia Mikolo, ces réformes relèvent de la politique d'ouverture du gouvernement visant à répondre



Jacqueline Lydia Mikolo avec les partenaires à la Chambre de commerce de Pointe-Noire aux préoccupations relatives aux tracasseries administratives, aux facilitations douanières, aux chevauchements du contrôle par les agents du commerce et la police, à la concurrence déloyale et à l'amélioration du climat des affaires.

Page 16

FISCALITÉ

Les entreprises invitées à se connecter au serveur SFEC

Le ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public a lancé, le 16 juin à Brazzaville, la campagne nationale de sensibilisation au Système de facturation électronique certifié (SFEC) dont le délai de mise en conformité pour les entreprises est fixé au 1^{er} juillet de cette année.

La réforme entreprise vise « à transformer le système fiscal congolais afin de lui offrir une meilleure traçabilité des transactions économiques, contrôler la facture et s'assurer de sa légalité, permettre de mieux asseoir l'impôt », a expliqué le directeur de cabinet du ministre des Finances, Paul Malié.

MONDIAL 2026

Les équipes africaines se révèlent



Pour leur entrée en Coupe du monde qui se joue au Canada, aux États-Unis et au Mexique, les représentants africains, notamment le Cap-Vert, l'Égypte et le Maroc ont montré leur résilience face aux grands du monde comme l'Espagne, la Belgique et le Brésil. Sur six premières sorties, l'Afrique affichait lundi un bilan d'une victoire de la Côte d'Ivoire,

trois nuls et deux défaites enregistrées par l'Afrique du Sud et la Tunisie.

Page 16

Éditorial

Come back

Page 2

ÉDITORIAL

Come back

Le retour de Claude Le Roy comme sélectionneur du Onze national jaillit tel un point d'eau en plein milieu du désert. Nombreux se félicitent de cette nomination qui traduit dans une certaine mesure la volonté exprimée par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de son discours d'investiture, de revitaliser le sport en général et le football en particulier.

Le technicien français a l'avantage de bien connaître la maison « Diables rouges » et le continent africain pour avoir roulé sa bosse partout. Durant son premier passage, il a marqué positivement l'histoire du football congolais. Son nom est resté sur toutes les lèvres et rappelle l'épopée de 2015 quand le Congo a brisé le plafond de verre en se qualifiant à la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations après quinze longues années d'absence.

Mais le contexte actuel est très lourd comme en témoigne le nombre de six sélectionneurs collectionnés depuis le départ de Claude Le Roy, il y a onze ans, sans trouver la bonne formule. Le pari de la politique de faire du neuf avec du vieux n'est pas sans risque en particulier si les mesures d'accompagnement mobilisées autrefois ne suivent pas.

Ce qui est certain, le nouvel entraîneur communiquera sans nul doute une bonne image de l'équipe nationale. Homme de principe, le technicien français sait que sa mission est cruciale. L'on saura dans un avenir proche si le Congo a tiré les leçons des expériences passées.

Les Dépêches de Brazzaville

COOPÉRATION

L'Italie entend raffermir ses liens avec le Congo

Les Italiens présents au Congo ont célébré en différé, le 12 juin au Club pétrolier de Pointe-Noire, le quatre-vingtième anniversaire de leur fête nationale, en présence de l'ambassadeur Enrico Nunziata. A cette occasion, il a indiqué que le Congo constitue l'un des partenaires les plus importants du plan Mattei pour l'Afrique.

Le 2 juin 1946, les Italiens furent appelés à choisir librement leur avenir après les années sombres de la dictature et de la guerre. Ils choisirent la République et les valeurs qui continuent aujourd'hui de guider leur nation, à savoir la liberté, la démocratie, l'Etat de droit, la solidarité, la justice sociale et la paix, a rappelé d'emblée Enrico Nunziata. Il a ajouté que cette date historique fut aussi celle d'une conquête fondamentale de la citoyenneté. Pour la première fois, les femmes participèrent à un scrutin national.

S'adressant à la communauté italienne après la projection vidéo du message du vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Antonio Tajani, Enrico Nunziata a dit: « Le ministre Tajani a rappelé combien les Italiens dans le monde constituent une ressource stratégique pour notre pays. Non seulement parce qu'ils préservent notre langue, notre culture et nos traditions mais surtout parce qu'ils bâtissent des ponts entre les peuples, favorisent les échanges économiques, scientifiques et culturels et renforcent l'image de l'Italie dans le monde. Ici au Congo, ce message prend une signification particulière. La communauté italienne bien que numériquement limitée exerce une influence considérable à travers son savoir-faire, son professionnalisme et sa capacité à créer des partenariats durables. Votre présence contribue à la croissance du Congo tout en renforçant les liens entre l'Italie et la République du Congo. Vous êtes un exemple concret de cette diplomatie du travail, de la croissance, de l'entreprise et de la compétence que l'Italie entend promouvoir ».

Dans un contexte international marqué par des conflits et des incertitudes, l'Italie continue à défendre une politique étran-



Les officiels lors de la fête italienne à Pointe-Noire/Adiac

gère fondée sur le dialogue, le multilatéralisme, la coopération et le respect du droit international, s'est réjoui l'ambassadeur Enrico Nunziata. « Dans cette vision, l'Afrique occupe une place centrale. L'Italie considère le continent africain non comme un simple partenaire, mais comme un acteur essentiel de l'avenir commun que nous devons construire. Le plan Mattei pour l'Afrique s'inscrit dans cette approche: celle d'un partenariat fondé sur le respect mutuel, les intérêts partagés et des résultats concrets. La République du Congo constitue l'un des partenaires les plus importants de cette stratégie. Notre coopération se développe aujourd'hui dans des secteurs essentiels: l'énergie, les infrastructures, l'accès à l'eau et à l'électricité, la santé, l'agriculture, la formation professionnelle et la sécurité maritime. Les investissements réalisés par les entreprises italiennes, les projets de coopération financés par l'Italie et les initiatives conjointes entre institutions congolaises et italiennes témoignent de la vitalité de cette relation. Nous sommes convaincus que le développement économique, la création d'emplois et le transfert de compétences constituent les meilleurs instruments pour construire un avenir

prospère pour les jeunes générations», a ajouté le diplomate italien.

Signalons qu'avant la célébration de cette fête italienne, l'ambassadeur Enrico Nunziata a organisé, le 11 juin à Pointe-Noire, une cérémonie d'hommage à Domenico Giostra, qui a exercé pendant plus de dix-huit ans les fonctions de consul honoraire de la République d'Italie à Pointe-Noire. « Merci pour votre engagement, pour votre loyauté, pour votre sens du service. Merci d'avoir représenté notre pays avec dignité, sérieux et esprit de responsabilité. Alors que s'achève aujourd'hui ce chapitre important de votre vie, je forme le vœu que de nouveaux projets, de nouvelles satisfactions professionnelles et surtout une excellente santé vous accompagnent dans les années à venir », s'est exprimé le diplomate, remerciant le consul sortant.

Notons que la cérémonie s'est déroulée en présence de Germain Mbemba Bantsimba, deuxième vice-président du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire; de Sylvestre Lempoua, secrétaire général du département de Pointe-Noire; ainsi que des autorités civiles et militaires, du corps diplomatique et consulaire et des invités.

Hervé Brice Mampouya

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet: www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication: Jean-Paul Pigasse
Directrice Générale p.i: Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions: Émile Gankama
Assistante: Leslie Kanga

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef: Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués: Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Service Société: Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique: Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Pascal Mongo-Slyhm, Roger Ngombé
Service Économie: Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde: Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts: Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport: James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO:

Rédacteur en chef délégué: Quentin Loubou
Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

ADIAC TV

Coordonnateur: Quentin Loubou
Responsable des programmes: Mildred Moukenga

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence: Victor Dosseh
Rédacteur en chef: Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire: Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Nana Londole, Jules Tambwe Itagali.
Alain Diasso, Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétaire général de rédaction: Gerry Gérard Mangondo
Chef de service: Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo.

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO: Eudes Banzouzi
Chef de service Maquette: Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL-BUREAU DE PARIS

Direction: Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction: Christian Balende
Rédaction: Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi

ADMINISTRATION - FINANCES

Directeur: Kiobi Chuldron Abira
Assistant à la direction: Arcade Arnaud Bikondi
Chef de service RHC: Vesna Mangondza, Martial Mombongo
Chef de service Comptabilité: Wilfrid Meyal Itoua Ossinga
Mbossa Viny, Abira Tachie, Mongo Hurcilla

DIRECTION COMMERCIALE

Responsable commercial: Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale: Hortensia Djongbot
Olabouré, Marina Zodialho, Mibelle Okollo

Chef de service diffusion: Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction: Guillaume Pigasse
Assistante: Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction: Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction: Elvy Bombete
Coordonnateur: Rachyd Badila
Adjoint: Jules César Olebi,
Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Directeur: Emmanuel Mbengué
Assistante: Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint: Abdoul Kader Kouyate
Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable: Boris Ebaka
Médiatrice culturelle: Émilie Eyala
Assistant: Eustel Chispain Stevy Oba
Caissière: Jessica Iloki
Adresse: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable: Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzoni, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Directeur: Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social: 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email: regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président: Jean-Paul Pigasse

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél.: +242 05 200 6565, / Email: contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

COOPÉRATION

Le ministre des Affaires étrangères s'entretient avec le monde diplomatique

Après la rencontre avec les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques d'États africains accrédités en République du Congo, le 8 juin à Brazzaville, le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Constant-Serge Bounda, a continué par une nouvelle consultation, le 9 juin, avec les pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique, au rythme du dialogue international.

La rencontre s'est inscrite dans les habitudes traditionnelles diplomatiques qui permettent aux États de réaffirmer avec clarté l'esprit dans lequel ils entendent entretenir leurs relations : un esprit de respect mutuel, de franchise, d'équilibre et de responsabilité.

« Je voudrais, avant toute chose, vous exprimer mes sincères remerciements pour votre présence, qui témoigne de l'importance que vous attachez au dialogue régulier entre la République du Congo et les États d'Europe, d'Asie et d'Amérique représentés à Brazzaville », a confié le ministre Constant-Serge Bounda, en saluant les liens anciens et diversifiés qui unissent le Congo aux pays qu'ils représentent.

Des liens construits dans la durée, à travers le dialogue politique, les échanges humains, la mobilité académique, la culture, la formation, la science, la préservation de l'environnement et l'action commune face aux défis internationaux.

Face aux bouleversements géopolitiques mondiaux, la diplomatie de Brazzaville a choisi la carte du multilatéralisme et du respect mutuel. Le

Congo reste un partenaire ouvert et fidèle à ses engagements. À cet effet, le ministre des Affaires étrangères a rappelé une règle d'or, celle où « cette ouverture s'exerce dans le strict respect de la souveraineté nationale et des canaux officiels ».

Pour guider l'action extérieure du Congo, il a mis trois piliers majeurs en avant : d'abord, un dialogue politique sincère qui privilégie l'écoute, et la méthode pour surmonter les désaccords sans rupture ; ensuite, un engagement historique en faveur de la paix et de la sécurité à travers la médiation et le règlement pacifique des conflits ; et enfin, une mobilisation face aux défis globaux (Éducation, santé, innovation), avec un accent crucial mis sur l'environnement, le climat et la préservation du bassin du Congo, ceci dans la perspective du lancement de la Décennie mondiale d'afforestation et du reboisement.

Le point culminant du discours, considéré comme fondateur du diplomate congolais, réside dans des annonces concrètes faites pour l'attractivité de son pays. Il a rappelé, entre autres, l'annonce solennelle du



Constant-Serge Bounda lors de la consultation avec les pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique -Brazzaville/DR

président de la République, Denis Sassou N'Guesso, lors de l'ouverture des Assemblées annuelles de l'African Development Bank Group tenues à Brazzaville, du 25 au 29 mai dernier, relative à la suppression, à compter du 1er janvier 2027, des visas d'entrée en République du Congo pour les ressortissants des pays africains. Le ministre a indiqué qu'il s'agit là d'une mesure

phare pour stimuler les échanges.

En outre, il a salué les pays qui exemptent déjà de visa les passeports diplomatiques congolais, tout en appelant les partenaires à renforcer l'octroi de bourses d'études, et en encourageant les autres pays à emboîter le pas. Pour conclure son discours, il a rassuré l'assistance que le Congo demeure, non seulement ouverte au dialogue,

mais aussi attaché à ses relations d'amitié, et fidèle à ses engagements internationaux. « Aussi, je vous renouvelle mes salutations les plus cordiales et vous assure de la disponibilité du ministère à poursuivre, avec chacune et chacun d'entre vous, un dialogue régulier, constructif et responsable », a-t-il insisté.

Marie Alfred Ngoma

NATIONS UNIES-CONGO

Des progrès dans la collaboration malgré la conjoncture difficile

Les agences du Système des Nations unies (SNU), conduites par le coordonnateur résident, Abdourahmane Diallo, ont présenté le 12 juin à Brazzaville leur rapport des activités menées durant l'année 2025 au Congo. Les principaux résultats obtenus, en collaboration avec le gouvernement congolais, ont démontré des avancées majeures en dépit des contraintes économiques.

Face aux acteurs de la presse nationale, le rapport publié a mis en lumière les réalisations, les défis rencontrés et les enseignements tirés dans la mise en œuvre du cadre de coopération avec le Congo dans plusieurs domaines, notamment la gouvernance, l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement, la protection sociale ainsi que la diversification de l'économie. Plus de 64 millions de dollars ont été investis pour des services rendus à la population congolaise. Ce rapport a également servi à informer sur la fin du cycle du programme d'aide au développement 2022-2026 et à analyser les contours d'un renouvellement de ce programme allant de 2027 à 2031. « Ces résultats revêtent une signification particulière lorsqu'ils sont analysés à la lumière du contexte international actuel. Le système multilatéral est confronté à des défis sans précédent, notamment la multiplication de crises humanitaires, climatiques et sécuritaires ainsi qu'à une réduction progressive des ressources financières disponibles pour la coopération internationale », a indiqué la représentante de l'Unesco, Fatimata Barry.

Statistiques des secteurs effectués

Le SNU a soutenu en 2025 le renforcement de la gouvernance et de l'État de droit, en améliorant la planification, la coordination et la redevabilité. Vingt-deux recommandations internationales ont été appliquées dans le domaine des droits humains. Deux grandes campagnes nationales ont sensibilisé plus de 40 000 personnes à l'égalité des genres, formé 490 leaders communautaires et mobilisé 5



Les journalistes lors de la conférence de presse/Adiac

200 citoyens. L'accès à la justice a été renforcé par la formation des forces de sécurité et des magistrats aux violences basées sur le genre.

Trois lois majeures ont été adoptées. La procréation médicalement assistée, les droits des personnes âgées et des personnes handicapées. Plusieurs agents d'état civil ont été formés pour prévenir l'apatridie. De nombreux journalistes et étudiants ont été formés sur l'intelligence artificielle, la couverture électorale et la lutte contre la désinformation. Enfin, dans le département du Pool, 20 000 bénéficiaires dont 7 500 ex-combattants ont été accompagnés dans leur réintégration sociale.

Au niveau de l'éducation, les Nations unies ont poursuivi leurs investissements dans les infrastructures, les équipements et le renforcement des capacités. La construction et l'équipement de salles de classe préscolaires, ainsi que la distribution de manuels et kits scolaires ont permis d'améliorer

les conditions d'apprentissage de milliers d'enfants. La qualité de l'enseignement a également été renforcée, avec la formation de plus de 1000 enseignants, éducateurs et encadreurs aux technologies éducatives, à la pédagogie numérique et à l'approche par compétences.

L'alimentation scolaire a constitué un levier essentiel de rétention et de réussite. Des élèves répartis dans plus de 515 écoles ont bénéficié de repas scolaires réguliers. Plus de 600 enseignants et professionnels ont été formés. Les campagnes communautaires et numériques ont permis de sensibiliser des milliers de jeunes aux enjeux de santé reproductive, de prévention du VIH, des violences basées sur le genre et du cyberharcèlement.

Dans le secteur sanitaire, de l'eau, de l'assainissement et la protection sociale, les données collectées présentent un investissement à hauteur de 57% des ressources engagées par rapport aux autres domaines.

Diversifier le potentiel économique

Les agences des Nations unies ont soutenu la diversification économique, l'emploi des jeunes et l'entrepreneuriat à travers plus de 1600 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi. Le programme Stagi a permis à des jeunes d'obtenir des stages, et plu-

sieurs d'entre eux dont 60 % de femmes ont bénéficié d'opportunités d'insertion professionnelle. Par ailleurs, 5 000 entreprises de jeunes ont été formalisées dans le cadre du programme « Un jeune une entreprise » pour faciliter leur accès au financement et aux marchés. Et dans le secteur agricole, 726 producteurs de manioc et haricots ont été formés aux bonnes pratiques. « Les agences, les fonds et programmes des Nations unies ont réussi à atteindre, voire à dépasser plusieurs des objectifs qui leur étaient assignés dans le plan cadre de coopération », a rappelé la représentante de l'Unesco.

Pour elle, cette capacité d'adaptation démontre que l'efficacité de l'action des Nations unies ne se mesure pas uniquement à l'ampleur des ressources mobilisées, mais également à la qualité des partenariats établis, à l'innovation dans les approches et à l'engagement constant des équipes sur le terrain.

Nonobstant les quatre domaines présentés, trois priorités transversales ont été fixées par le SNU pour la suite de son partenariat avec le Congo. La jeunesse, comme richesse humaine du Congo; l'intervention dans les zones de convergences: la Likouala, la Lékoumou et le Pool en raison de leur fort niveau de vulnérabilité et la protection de l'environnement. « Ensemble, nous continuerons à faire de la coopération un levier de transformation au service de toutes et tous, sans laisser personne de côté », a déclaré le coordonnateur résident du SNU, Abdourahmane Diallo.

Jean Pascal Mongo-Slyhm



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS AMI N° 002/MASAH/PSIPJ-UGP/2026

RECRUTEMENT D'UN CABINET DE FORMATION DES CADRES DU MINISTÈRE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE MANAGEMENT ET LA GESTION

1. La République du Congo a bénéficié d'un crédit IDA/Banque Mondiale pour financer le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, PSIPJ en sigle.

L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet.

Le projet comprend quatre (4) composantes actives : (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2); (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3); (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4); (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6).

L'Unité de Gestion du Projet a l'intention d'affecter une partie des fonds au paiement des services de consultant.

2. Les Services de Consultant ("Les Services") comprennent la formation des cadres du Ministère en charge des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) en management et gestion. Ils visent à renforcer les capacités professionnelles, techniques et stratégiques des cadres et agents du MASAH sur le management et la gestion, afin d'accroître la performance et l'efficacité des interventions sociales ainsi que la qualité des services rendus aux populations.

Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt vise à établir une liste restreinte de cabinets qualifiés pour la réalisation de la mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet invite dès à présent les cabinets admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection de la liste restreinte sont les suivants : (i) être un cabinet spécialisé en formation avec une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la formation en management, en gestion ou toutes autres disciplines similaires. (ii) Il doit posséder un siège social (iii) Être légalement constitué conformément à la réglementation applicable dans son pays d'établissement ; (iv) Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) missions similaires dans le domaine de la formation en management et gestion auprès des administrations publiques (Ministère, Direction Générale, Direction Centrale, et Administrations Décentralisées).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de l'évaluation des manifestations d'intérêts.

NB : Toute expérience qui n'est pas justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le Client, ne sera pas prise en compte. Chaque structure devra joindre dans son dossier de candidature son dossier administratif et fiscal.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : 3.18 « Une entreprise ne peut remettre plus d'une

Offre/Proposition, seule ou en association avec des partenaires dans le cadre d'une autre Offre/Proposition, sauf s'il s'agit d'une variante qu'elle aura été autorisée à déposer. La présentation de plus d'une Offre/Proposition ou la participation à un tel processus entraîne l'irrecevabilité de toutes les Offres/Propositions auxquelles l'entreprise est partie » ou paragraphe 3.16 d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment : i. de la préparation des Termes de référence de la mission ; ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

6. Les Cabinets peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés. Une liste restreinte sera établie à partir des manifestations d'intérêt reçues. Les cabinets présélectionnés seront invités à soumettre des propositions conformé-

ment à la méthode SFQC.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales).

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une (01) clé USB, le tout placé dans une même enveloppe. L'enveloppe devra porter clairement la mention : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de formation des cadres du Ministère en charge des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire sur le management et la gestion ».

Les dossiers devront être soumis au plus tard le jeudi 06 juillet 2026 à 12 heures précises (heure de Brazzaville) à l'adresse ci-dessous. L'ouverture des plis se tiendra le même jour à 12h 30.

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).

Adresse : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville

Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90

Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 12 juin 2026

Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS AMI N° 002/MASAH/PSIPJ-UGP/2026

RECRUTEMENT D'UN CABINET DE FORMATION DES CADRES DU MINISTÈRE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE MANAGEMENT ET LA GESTION

1. La République du Congo a bénéficié d'un crédit IDA/Banque Mondiale pour financer le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, PSIPJ en sigle.

L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet.

Le projet comprend quatre (4) composantes actives : (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2); (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3); (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4); (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6).

L'Unité de Gestion du Projet a l'intention d'affecter une partie des fonds au paiement des services de consultant.

2. Les Services de Consultant ("Les Services") comprennent la formation des cadres du Ministère en charge des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) en management et gestion. Ils visent à renforcer les capacités professionnelles, techniques et stratégiques des cadres et agents du MASAH sur le management et la gestion, afin d'accroître la performance et l'efficacité des interventions sociales ainsi que la qualité des services rendus aux populations.

Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt vise à

établir une liste restreinte de cabinets qualifiés pour la réalisation de la mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet invite dès à présent les cabinets admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection de la liste restreinte sont les suivants : (i) être un cabinet spécialisé en formation avec une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la formation en management, en gestion ou toutes autres disciplines similaires. (ii) Il doit posséder un siège social (iii) Être légalement constitué conformément à la réglementation applicable dans son pays d'établissement ; (iv) Justifier d'une expérience d'au moins cinq (5) missions similaires dans le domaine de la formation en management et gestion auprès des administrations publiques (Ministère, Direction Générale, Direction Centrale, et Administrations Décentralisées).

Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de l'évaluation des manifestations d'intérêts.

NB : Toute expérience qui n'est pas justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le Client, ne sera pas prise en compte. Chaque structure devra joindre dans son dossier de candidature son dossier administratif et fiscal.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés »), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En outre, veuillez-vous

reporter aux informations spécifiques suivantes sur les conflits d'intérêts liés à cette mission : 3.18 « Une entreprise ne peut remettre plus d'une Offre/Proposition, seule ou en association avec des partenaires dans le cadre d'une autre Offre/Proposition, sauf s'il s'agit d'une variante qu'elle aura été autorisée à déposer. La présentation de plus d'une Offre/Proposition ou la participation à un tel processus entraîne l'irrecevabilité de toutes les Offres/Propositions auxquelles l'entreprise est partie » ou paragraphe 3.16 d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment : i. de la préparation des Termes de référence de la mission ; ii. du processus de sélection pour le contrat ; ou iii. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

6. Les Cabinets peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) conformément au Règlement de Passation des Marchés. Une liste restreinte sera établie à par-

tir des manifestations d'intérêt reçues. Les cabinets présélectionnés seront invités à soumettre des propositions conformément à la méthode SFQC.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales).

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une (01) clé USB, le tout placé dans une même enveloppe. L'enveloppe devra porter clairement la mention : « Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de formation des cadres du Ministère en charge des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire sur le management et la gestion ».

Les dossiers devront être soumis au plus tard le jeudi 06 juillet 2026 à 12 heures précises (heure de Brazzaville) à l'adresse ci-dessous. L'ouverture des plis se tiendra le même jour à 12h 30.

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).

Adresse : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville

Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90

Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 12 juin 2026

Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI

TRANSPORT TERRESTRE

Les agents des directions départementales d du Kouilou renforcent leurs capacités

La session de formation des cadres et agents des directions départementales de Pointe-Noire et du Kouilou a eu lieu le 13 juin, à Pointe-Noire, sous la houlette d'Armélia Josline Itoua Ndaké, responsable nationale du Bureau de gestion du fret terrestre, accompagnée d'Alain Serge Ebba et de Sorel Hosdame Ngokaba, respectivement directeur départemental des Transports terrestres à Pointe-Noire et au Kouilou.

La session de formation était axée principalement sur les missions du Bureau de gestion du fret terrestre (BGFT), outil de l'industrie du camionnage national et de l'harmonisation de la politique des corridors au niveau sous-régional. Au cours de celle-ci, les participants ont échangé sur les objectifs et enjeux du BGFT et ses outils, à savoir le Document unique de transport (DUT) ; la Bourse unique de fret; la télématique embarquée et l'observation des pratiques anormales. Ceux-ci sont revenus sur le cadre légal et réglementaire, la loi de finances n° 47-2024 du 30 décembre 2024 qui institue la taxe du BGFT; les spécificités de chaque outil au service des transporteurs et des chargeurs.

Remerciant le directeur général des Transports terrestres pour l'organisation de ce séminaire de formation, Armélia Josline Itoua Ndaké a signifié que le DUT est un document standardisé, utilisé dans le secteur des transports et de la logistique dans le but de simplifier et d'harmoniser la gestion du fret au niveau intra et inter Etat. « Le Document unique de transport est un document administratif et juridique qui vient matérialiser le contrat de transport, il participe à la sécurisation juridique et aux conditions d'exécution dudit contrat. Ce document a pour avantage d'établir la propriété de la marchandise à l'égard du donneur d'ordre, de déli-



La responsable nationale du Bureau de gestion du fret terrestre / Adiac

imiter les responsabilités du transporteur. Notons que les données issues de l'exploitation du document permettront d'avoir la connaissance du marché du fret terrestre et mieux orienter les politiques pu-

bliques », a-t-elle déclaré. Signalons que dans la perspective de l'intégration de la République du Congo dans la zone de libre-échange continentale africaine (Zlécaf), la performance des corridors constitue désormais un levier de souveraineté économique. L'ambition du pays à devenir un hub logistique au sein de la Zlécaf a franchi son étape charnière avec la mise en service du DUT. Avec l'accroissement des échanges commerciaux au niveau intra et inter Etat, il est impératif de moderniser et de digitaliser la gestion du fret terrestre afin d'assurer une régulation efficace et efficiente dans le but d'améliorer la compétitivité des corridors nationaux.

Séverin Ibara



Financement BIRD N°9686-CG
AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS
 DC N° 002/MEH/PASEL/UGP-FNT-2026

ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU ET DU MATERIEL INFORMATIQUE AU PROFIT DU PROJET D'AMELIORATION DES SERVICES D'ELECTRICITE (PASEL)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL). Conformément aux procédures de la Banque mondiale, le projet se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à l'acquisition du mobilier de bureau et du matériel informatique au profit du PASEL.

L'Unité de Gestion du Projet d'Amélioration des Services d'Electricité sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et qualifiés pour la fourniture des biens objet de la présente demande de cotation.

2. La procédure de passation de marchés sera conduite selon la procédure de demande de cotations telle que prévue au point 5 de l'annexe XII du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale de Juillet 2016 Révisions Novembre 2017, Août 2018, novembre 2020, septembre 2023, février 2025 et septembre 2025 ».

3. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL) et prendre connaissance du dossier de demande de cotations à l'adresse mentionnée ci-dessous.

4. Le dossier de demande de cotations en français peut être obtenu gratuitement par les candidats intéressés en version papier ou électronique auprès de l'Unité de Gestion du Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL) ou par mail.

5. Les offres devront être remises à la cellule de passation de l'Unité de Gestion du PASEL au plus tard le 29 juin 2026 à 12 heures 00 minute, en un (1) original et deux (02) copies, plus la version électronique. L'ouverture des plis se fera à l'issue des dépôts des offres, dans les locaux de l'Unité de Gestion du projet à partir de 12h 30 minutes et les fournisseurs qui le souhaitent peuvent y assister. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard (hors délai) ne seront pas acceptées.

6. Aucune garantie de soumission n'est exigée. En outre, les soumissionnaires devront joindre à leurs offres, les pièces administratives suivantes en cours de validité :

- Le numéro d'Identification Unique (NIU) ;
- Le SCIEN et le SCIET ;
- L'attestation de registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM) ;
- La patente en cours de validité ;
- Le certificat de non-redevance fiscale
- Un certificat de non faillite ;

- Un Certificat de moralité fiscale ;
- Un Certificat de Résidence Fiscale ;
- L'attestation de Non-Imposition ;
- Le quitus de la CNSS.

7. Les offres resteront valables pendant soixante jours (60) jours pour compter de la date limite ci-dessus fixée pour leur remise. La livraison se fera au siège du PASEL. Le délai de livraison sera de quatorze (14) jours calendaires.

8. Le PASEL se réserve le droit d'accepter, de rejeter toutes les offres ou d'annuler la procédure de demande de cotations à tout moment avant l'attribution du marché.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Projet d'Amélioration des Services d'Electricité (PASEL)
 Unité de Gestion du Projet
 Adresse : 22, Avenue Albert BASSANDZA (non loin de la Clinique COGEMO), Centre-Ville
 Brazzaville-République du Congo
 Tél : (+242) 06 443 41 36
 Email : passationdesmarchespasel@gmail.com

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur
Olivier MAZABA NTONDELE

JOURNÉE DE L'ENFANT AFRICAIN

Une opération d'assainissement en guise de célébration

Prélude à la célébration de la Journée de l'enfant africain, le 16 juin, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Marie-France Lydie Hélène Pongault, a mené à Brazzaville une opération d'assainissement avec les enfants vulnérables et les députés juniors.



La ministre des Affaires sociales et des enfants vulnérables lors de l'opération d'assainissement / Adiac

L'opération d'assainissement et de sensibilisation a eu lieu simultanément à l'Institut des aveugles du Congo, au Centre d'inspection et de réinsertion des enfants vulnérables, au Centre national de prévention et de traitement des traumatismes psychiques, aux orphelinats Joseph-Gaston céleste et la Paix du Christ.

Elle a permis d'échanger avec les responsables des structures visitées pour se faire une idée de leurs préoccupations. En apportant un appui financier à ces structures, la ministre Marie-France Lydie Hélène Pongault a réaffirmé l'engagement du gouvernement à poursuivre les actions en faveur de l'éducation, de la protection, de l'hygiène et du développement harmonieux des enfants. « Le gouvernement s'attèle à garantir à chaque enfant tous les droits : à l'éducation, à la santé, au bien-être, entre autres, en prônant l'égalité de chances », a expliqué la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, évoquant la nécessité de sensibiliser l'opinion et les enfants au thème de la célébration de la journée de l'enfant africain retenue cette année : « Garantir l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour tous les enfants ».

Rominique Makaya

Investir davantage en faveur des enfants

Dans la déclaration du gouvernement relative à la célébration de la 35^e édition de la Journée de l'enfant africain, la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Marie-France Lydie Hélène Pongault, a réaffirmé l'engagement de l'exécutif à poursuivre les réformes et les investissements afin que chaque enfant jouisse pleinement de ses droits.

« Garantir l'accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour chaque enfant en Afrique » est le thème de la célébration de la Journée de l'enfant africain retenue cette année. Selon la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Marie-France Lydie Hélène Pongault, la thématique interpelle. « Aucun enfant ne peut grandir, apprendre et s'épanouir pleinement sans accès à une eau potable de qualité, aux infrastructures sanitaires adéquates, aux conditions d'hygiène décentes », a-t-elle déclaré.

Pour améliorer durablement les conditions de vie des enfants, a-t-elle poursuivi, plusieurs actions sont engagées afin de « Renforcer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et rurales; améliorer les infrastructures d'assainissement; promouvoir l'hygiène en milieu scolaire, sanitaire et communautaire; lutter contre les maladies liées à l'insalubrité; sensibiliser les familles et les communautés aux bonnes pratiques d'hygiène ».

Par ailleurs, selon la ministre Marie-France Lydie Hélène Pongault, le gouvernement attache une importance particulière à la protection des enfants les plus vulnérables, notamment ceux vi-



Marie-France Lydie Hélène Pongault

vant en milieu rural, en situation de handicap et les déplacés. « La mobilisation de tous demeure indispensable. La garantie des droits de l'enfant ne relève pas uniquement de l'action de l'État; elle exige également l'engagement des collectivités locales, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des communautés, des parents ainsi que des enfants eux-mêmes », a-t-elle déclaré. Elle a salué le soutien constant

des agences du système des Nations unies, particulièrement l'Unicef, l'engagement des partenaires nationaux et internationaux qui appuient le Congo dans la promotion des droits de l'enfant. Dans sa déclaration, le gouvernement a envoyé un message particulier aux enfants : « Vous représentez l'avenir de notre continent. Votre santé, votre éducation et votre bien-être constituent une priorité nationale et africaine ».

R.M.

TRIBUNE LIBRE

Pauvre ou riche, qui suis-je ?

Dans les conversations courantes comme dans les analyses économiques, la notion de richesse est souvent sujette à confusion. En République du Congo, comme dans de nombreux pays africains, l'apparence du niveau de vie est fréquemment utilisée pour qualifier une personne de riche : véhicule de luxe, villa imposante, personnel domestique, générosité affichée ou train de vie élevé. Pourtant, les économistes distinguent la richesse réelle de l'aisance temporaire. Dans ces conditions, comment distinguer le riche du pauvre, tant ces critères sont aléatoires ?

La richesse ne se mesure pas uniquement à travers le revenu mensuel ou les signes extérieurs de prospérité. Elle repose avant tout sur l'existence d'un patrimoine solide et capable de produire des revenus durables dans le temps.

« Un individu est véritablement riche lorsqu'une partie significative de ses revenus provient de ses actifs et non exclusivement de son travail ou de sa position sociale », expliquent de nombreux spécialistes de l'économie patrimoniale.

En revanche, on considère qu'un homme est pauvre lorsqu'il n'est pas fonctionnaire ou travailleur avec un revenu mensuel. Etre locataire, prendre le transport en commun pour aller au travail, ne pas avoir ses enfants inscrits dans une école privée de renom peut être perçu comme un signe de pauvreté. La réalité peut être différente, confère notre tribune sur l'économie de l'émotion.

Cette distinction est particulièrement importante dans les économies où l'activité publique et politique occupe une place prépondérante. Certains responsables, cadres ou personnalités bénéficiant d'une proximité avec les centres de décision peuvent disposer, à certaines périodes, de revenus importants et d'un niveau de vie élevé. Cependant, lorsque ces ressources dépendent essentiellement de fonctions administratives, de nominations ou d'avantages liés à une position politique (Ministres, conseillers, directeur général d'une grande société, etc.), leur caractère durable reste souvent incertaine.

L'histoire économique de nombreux pays montre que les revenus liés à l'exer-

cice du pouvoir ou à la proximité avec les cercles décisionnels peuvent disparaître rapidement à la faveur d'un changement de fonction, d'un remaniement ou d'une alternance. Dans ce cas, le niveau de vie observé ne reflète pas nécessairement une richesse patrimoniale durable.

À l'inverse, un entrepreneur, un propriétaire foncier ou un investisseur disposant d'immeubles locatifs, de terrains valorisés, d'actions ou d'autres actifs productifs peuvent continuer à percevoir des revenus indépendamment de leur statut professionnel ou politique. C'est cette capacité à générer des ressources dans la durée qui constitue l'un des principaux marqueurs de la richesse.

Selon plusieurs études internationales, le patrimoine immobilier représente aujourd'hui plus de 60 % de la richesse des ménages dans de nombreux pays. Les revenus locatifs, les placements financiers et les investissements productifs constituent ainsi des indicateurs plus fiables que les seules dépenses de consommation.

Dans le contexte congolais, un ménage

propriétaire de plusieurs biens immobiliers produisant des loyers réguliers, disposant d'investissements rentables et percevant des revenus diversifiés peut être considéré comme appartenant à la catégorie des ménages aisés ou riches. En revanche, un niveau de consommation élevé financé principalement par des revenus liés à une fonction temporaire ne constitue pas nécessairement un indicateur de richesse durable.

La différence entre l'aisance et la richesse réside donc dans la solidité des fondations économiques. L'aisance peut être conjoncturelle; la richesse, elle, repose sur un patrimoine transmissible et capable de résister aux aléas de la vie professionnelle ou politique.

À l'heure où les débats sur les inégalités et l'émergence d'une classe moyenne africaine prennent de l'ampleur, cette distinction mérite d'être mieux comprise. Car au-delà des apparences, la véritable richesse demeure celle qui survit au temps, aux changements de fonctions et aux fluctuations du pouvoir.

Emmanuel Mbengué

NUMÉRIQUE

Des élèves formés au traitement de l'information

Dans le but de renforcer les compétences des apprenants face aux défis de l'information à l'ère du numérique, le média en ligne Le journal étudiants Congo Brazzaville (Ljeb) a organisé, le 13 juin, un programme de formation destiné aux élèves du primaire, du secondaire et du lycée de l'Institut international Papyrus.

La formation a permis aux élèves de l'Institut international Papyrus de découvrir les fondamentaux du métier de journaliste et de la communication numérique. Animée par le manager de Ljeb, Alex Mignond Samba, elle a permis aux apprenants d'être sensibilisés à l'utilisation responsable des réseaux sociaux, à la vérification des faits (Fact-checking), à l'identification des sources fiables et aux différentes étapes du traitement de l'information.

Le manager a indiqué que l'éducation aux médias et à l'information apparaît comme une solution préventive essentielle et pédagogique face aux discours de haine. Il a insisté sur l'importance d'autonomiser les individus afin de porter un regard critique sur l'in-



Les élèves certifiés à l'éducation aux médias et à l'information/DR

formation, comprendre le fonctionnement des environnements numériques et participer consciemment dans les espaces en ligne tout en préservant la liberté d'expression et les droits humains. Cette liberté prônée par l'Unesco consolide l'intégrité de l'information, de la pensée critique et de

la résilience face aux discours de haine, à la désinformation et aux contenus numériques préjudiciables. Durant la session de formation, les élèves ont, à travers des acquis, présenté leur journal scolaire « Daily Papyrus News ». Une publication qui a démontré leur capacité à produire une

information de qualité, respectueuse des principes de rigueur, d'objectivité et de responsabilité. Des certificats de participation leur ont été remis afin de saluer leur assiduité, leur engagement et les compétences développées tout au long du programme.

L'évènement a été marqué

par la présence de la journaliste de la télévision nationale, Bernida Sitou. Au cours de son entretien avec les élèves, elle a partagé son expérience sur les réalités du métier de journaliste ainsi que les exigences de la présentation de l'information audiovisuelle.

L'Institut international Papyrus et Ljeb se félicitent du succès de ce projet, qui contribue à former une jeunesse plus consciente, plus critique et mieux préparée à relever les défis informationnels du XXI^e siècle. « A travers cette action, les partenaires réaffirment leur engagement en faveur d'une éducation de qualité, fondée sur l'innovation pédagogique, l'esprit critique et la promotion d'une citoyenneté responsable », ont indiqué les deux parties.

Jean Pascal Mongo-Slyhm



AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS N°054/HISWACA/26 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'EXTENSION DE LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE ET RENOUVELLEMENT DE LA BASE DE L'INDICE NATIONAL HARMONISÉ DES PRIX À LA CONSOMMATION (INHPC).

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement additionnel de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour la mise en œuvre des activités du « Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest et du Centre (HISWACA) », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « recrutement d'un consultant pour l'extension de la couverture géographique et renouvellement de la base de l'indice harmonisé des prix à la consommation (INHPC) ».

2. La mission a pour objectif de fournir une assistance technique dans le cadre du renouvellement de la base de l'indice national harmonisé des prix à la consommation (INHPC), ainsi que l'optimisation et l'extension de la couverture géographique. Plus spécifiquement, il s'agira de : (i) identifier les nouvelles localités à intégrer dans le dispositif de collecte des prix ; (ii) identifier les produits élémentaires des paniers des nouvelles localités ; (iii) Produire les pondérations relatives aux produits élémentaires inclus dans les différents paniers des dix (10) localités ; (iv) recruter et former le personnel des prix des nouvelles localités ; (v) Calculer les IHPC nationaux et départementaux ; (vi) Publier et diffuser le bulletin national et départementaux de l'IHPC rebasé avec méthodologie détaillée ; (vii) Publier et diffuser mensuellement l'IHPC national et départementaux.

3. L'Unité de gestion du projet HISWACA invite les consultants individuels à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent fournir les informations sur leur qualifications et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (curriculum-vitae daté et signé, copies des diplômes et des justificatifs de références en prestations similaires réalisées, etc.)

4. La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque mondiale (version de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, septembre 2023 et septembre 2025).

5. Les consultants peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

6. Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse ci-dessous ou envoyées par courriel au plus tard le vendredi 03 juillet 2026 (à minuit, heure locale) et porter clairement la mention « recrutement d'un consultant pour l'extension de la couverture géographique et renouvellement de la base de l'indice harmonisé des prix à la consommation (INHPC) ».

7. L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : projet HISWACA, Centre d'Affaires des Tours Jumelles de Mpila, 12^{ième} étage, Porte 1204 ; Tél : (+242) 06 157 01 01, E-mail : recrutementhiswaca@gmail.com / ugp@hiswaca-congo.org

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2026

Le Coordonnateur pi

Bedi LorId TOYO

CONGO-NATIONS UNIES

Le cadre de coopération 2027-2031 en élaboration

Le gouvernement congolais et le système des Nations unies ont ouvert, le 16 juin, à Brazzaville un atelier spécial dit de priorisation, marquant le coup d'envoi officiel des travaux d'élaboration du prochain Cadre de coopération des Nations unies pour le développement durable (UNSDCF) 2027-2031.

Quatre-vingts experts du gouvernement, des agences du système des Nations unies, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers participent à l'atelier. Jusqu'au 18 juin, ces sachants vont élaborer le prochain UNSDCF 2027-2031. Un document stratégique qui guidera l'action collective du Système des Nations unies au Congo pour le prochain quinquennat.

À l'issue de l'atelier, les participants devront définir les grandes orientations stratégiques du futur cadre, élaborer les théories de changement, structurer le cadre de résultats et arrêter une feuille de route avant la signature de l'UNSDCF d'ici à fin 2026.

Quelques thématiques seront développées à cet effet. Il s'agit du cadrage stratégique et diagnostics : segment de haut niveau ; de la présentation de l'ACP 2025, enseignements de l'UNDAF 2020-2026 ; de l'identification des défis structurels et opportunités de transformation ; de la priorisation stratégique : définition des deux à quatre grandes priorités



Le ministre Ludovic Ngatsé et le coordonnateur du système des Nations unies posant avec les experts/Adiac

du futur cadre et formulation des théories de changement, identification des résultats collectifs de haut niveau.

Ouvrant les travaux, le ministre de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de la Prospective, Ludovic Ngatsé, a salué la tenue de cet atelier et estimé qu'il permettra la mise en place d'un nouveau cadre de coopération plus dyna-

mique. « En réunissant les représentants du système des Nations unies, des ministères sectoriels, du secteur privé et de la société civile, nous allons ensemble définir les axes stratégiques du prochain cadre de coopération des Nations unies, en tenant compte de notre contexte national et de nos ambitions à long terme. L'élaboration de ce cadre de ré-

sultats consacrera notre partenariat pour les cinq prochaines années. Nous sommes déjà engagés dans la préparation du projet PND 2027-2031, qui viendra renforcer notre trajectoire de développement », a-t-il souligné.

Pour lui, ce rendez-vous vient à un moment déterminant où le Congo est pleinement engagé dans une démarche prospective et de pla-

nification de son développement à moyen et long terme.

De son côté, le coordonnateur résident du système des Nations unies au Congo, Abdourahmane Diallo, l'organisation de cet atelier constitue une étape cruciale dans la préparation du prochain cycle de coopération. « Cet atelier vise à identifier des priorités stratégiques à fort impact, à définir les résultats collectifs que nous voulons atteindre à l'horizon 2031 et construire une théorie du changement crédible permettant de relier nos interventions. Il constitue une étape majeure dans la préparation du prochain cycle de coopération entre les Nations unies et le Congo pour la période 2027-2031. Il ne s'agit pas seulement d'un exercice de planification, mais aussi d'un moment stratégique visant à définir les priorités sur lesquelles nous devons concentrer nos efforts collectifs afin d'accélérer la transformation du pays », a indiqué le coordonnateur des agences du système des Nations unies.

Firmin Oyé

ZONE MILITAIRE DE DÉFENSE N°1

Le nouveau commandant installé dans ses fonctions

Le colonel-major Aimé Fred Auvrey Nianga, nommé commandant de la zone militaire de défense n° 1, à Pointe-Noire, en remplacement du général Jean Ollessongo Ondaye, appelé à d'autres fonctions, a été officiellement installé le 13 juin par le chef d'état-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy Blanchard Okoi, à l'issue d'une prise de commandement sur le tarmac de la base aérienne 02/20.

La cérémonie a été marquée, entre autres, par la lecture de l'acte administratif portant nomination du nouveau commandant et le rituel de son intronisation ainsi que de prise de commandement.

Au-delà du caractère protocolaire, cette prise de commandement traduit la continuité de l'action de l'Etat dans le renforcement des capacités opérationnelles des FAC et dans la chaîne de commandement militaire. Elle constitue également un moment de cohésion et de mobilisation autour des missions de défense, de sécurité et de protection de l'intégrité territoriale du pays.



Le colonel-major Aimé Fred Auvrey Nianga/DR d'officiers (Académie militaire Marien-Ngouabi) de 1991-1993. De 1994-1997, il a ensuite été nommé chef de service commercial (Dépôt au cercle Mess des officiers de Brazzaville). De 1998-1999, il a suivi un stage d'application à l'Ecole royale d'infanterie du Maroc. En 2001, après l'obtention du diplôme d'état-major à l'Académie militaire Marien-Ngouabi, il est devenu commandant de la première compagnie du premier bataillon de la Garde républicaine. Entre-temps, le colonel-major Aimé Fred Auvrey Nianga a obtenu en 1997 le diplôme de maîtrise en sciences économiques à l'Institut d'économie d'Odessa, en URSS.

Notons que la cérémonie a été clôturée par un défilé militaire.

Guillaume Ondze

Parcours du nouveau commandant de la zone militaire n°1

De 2022-2025, le colonel-major Aimé Fred Auvrey Nianga a occupé tour à tour les fonctions de chef d'état-major de la Garde républicaine par intérim, directeur des opérations et de commandant du bataillon d'appui de la Garde républicaine. Après son passage à l'Ecole supérieure de guerre en Angola, il est chef de gestion et planification des cadres de la Garde républicaine, commandant du deuxième bataillon et chef d'état-major du même bataillon.

Auparavant, recruté dans les FAC en 1988 à l'issue du Service national obligatoire, Aimé Fred Auvrey Nianga est nommé au grade de sous-lieutenant après son passage à l'Ecole

C'EST AVEC UNE PROFONDE TRISTESSE
QUE NOUS ANNONÇONS LE DÉCÈS DE

**Clarisse
EBAKA**
NÉE COUCKA

VEUVE DE
JEAN-MICHEL EBAKA

DÉCÉDÉE LE
VENDREDI 12 JUIN 2026

LUC 23:43
« Et il lui dit : "Je te le dis en vérité
aujourd'hui, tu seras avec moi
dans le paradis." »

ELLE LAISSE LE SOUVENIR D'UNE FEMME AIMANTE,
COURAGEUSE, SERVANTE DÉVOUÉE DE JÉHOVAH
ET UNE SOURCE D'INSPIRATION
POUR TOUS CEUX QUI L'ONT CONNUE.

Que son âme repose en paix
dans la mémoire éternelle de Jéhovah.

CÉMAC

Alerte sur un risque imminent de cessation de paiement

Trois mois d'arriérés de salaires dans certaines institutions, une dette des États envers la communauté dépassant les 270 milliards FCFA, un risque imminent de cessation de paiement, tels sont, entre autres, les indicateurs que présente actuellement la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac).

Le président du Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC), le ministre congolais de l'Economie, du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, Ludovic Ngatsé, a sonné l'alarme, le 13 juin à Brazzaville, à l'occasion de la clôture des travaux de la 45e session ordinaire de cette institution. Selon lui, les difficultés constatées sont dues au non reversement de la Taxe communautaire d'intégration (TCI). « Les chiffres qui ont été portés à notre connaissance sont sans appel. Le budget 2026 de la communauté a été arrêté à 85,9 milliards FCFA dont 50, 204 milliards FCFA attendus de la TCI, représentant 58,43% des ressources communautaires. Or, au 11 juin 2026, les recouvrements effectifs n'atteignent que 9,384 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 17,70%. Cette réalité dépasse le seuil de la préoccupation budgétaire : elle constitue une menace existentielle pour la communauté », a prévenu Ludovic Ngatsé, précisant que ces données ne sont pas des projections théoriques, mais décrivent la réalité d'aujourd'hui.

Soulignant la nécessité de renforcer la communauté pour le bien des générations à venir, le président du

Conseil des ministres de l'UEAC a insisté sur le fait que le reversement de la TCI est une obligation légale, non une option. « Chaque franc non reversé est un service communautaire non rendu, une décision non mise en œuvre, une institution fragilisée dans sa capacité à servir nos populations. Notre Conseil a pris ce jour les mesures nécessaires. Il appartient maintenant à chacun de nos gouvernements d'en assurer l'exécution sans délai, en impliquant de manière effective et irréversible le mécanisme de reversement automatique dans leurs systèmes financiers nationaux », a-t-il exhorté.

La prochaine session jugera, a-t-il poursuivi, les États non sur les promesses, mais sur les actes. Rendant hommage à la mémoire des pères fondateurs de cette communauté aujourd'hui vieille de 61 ans, Ludovic Ngatsé a souligné l'obligation d'en assumer pleinement la responsabilité.

Réaliser une étude approfondie avant de sanctionner

Organisée en mode hybride, cette session a permis aux représentants des six pays de la Cémac de suivre l'exposé développé par l'agent comptable central sur la situation



Les représentants des six pays et des institutions communautaires. DR

financière de la communauté. Une présentation qui a fait état d'un niveau de trésorerie extrêmement faible, compromettant le fonctionnement des institutions communautaires, au point d'atteindre un seuil critique marqué par le ralentissement ou la suspension des activités et programmes desdites institutions. C'est ainsi que le Conseil a admis la gravité de la situation décrite, susceptible de conduire, d'après lui, à la suspension du fonctionnement des institutions de l'UEAC.

« Le Conseil des ministres a félicité les États membres ayant versé une partie de leurs contributions et pris acte des annonces faites par les autres États pour un paie-

ment dans les meilleurs délais. Soucieux de trouver une issue à cette problématique récurrente, le Conseil a salué les efforts des États membres ayant rendu opérationnel le mécanisme de recouvrement automatique de la TCI et encouragé les autres États à en faire de même, à court terme, afin de permettre aux institutions communautaires de s'acquitter convenablement de leur mission », ont mentionné les participants dans le communiqué final. Au regard toutefois des contraintes qui limitent les capacités financières des États membres, le Conseil a jugé inopportune l'application des mécanismes de sanctions prévus par les

dispositions des articles 51 et 52 du traité révisé de la Cémac. Ceci en attendant la réalisation d'une étude approfondie et relative.

Déjà, à l'ouverture des travaux de cette session, le président de la Commission de la Cémac, Baltasar Engonga Edjo'o, alertait sur les signaux de dégradation de la situation financière dans l'espace, avec une aggravation depuis janvier dernier. « Le niveau de trésorerie est extrêmement faible... La racine du problème, qui réside dans les carences de reversement de la TCI, principale source de financement de la Cémac, est bien connue », annonçait-il.

Parfait Wilfried Douniama

ATELIER 5 ESPACE BEAUTÉ

Parce que vous méritez notre expertise

FORFAITS DÉCOUVERTE

Offre exclusive · Réservée aux nouvelles clientes · 1 utilisation par cliente

DÉCOUVERTE

«MON PREMIER ÉCLAT»

Hamam – 1 heure
Soin visage flash éclat – 1 heure
Pose vernis normal

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

DÉCOUVERTE

«BEAUTÉ INITIATION»

Shampooing traitant + Brushing
Massage relaxant – 1 heure
Épilation sourcils

Bon de réduction -20% sur l'achat de produits

50 000 FCFA

35 000 FCFA

ÉCONOMIE : 15 000 FCFA • -30%

NOS FORFAITS BIEN-ÊTRE

Consultez votre conseillère pour composer votre séjour idéal

Éclat Total	99 000 FCFA
Pause Bien-Être	59 000 FCFA
Beauté du Quotidien	55 000 FCFA
Reine d'un Jour	95 000 FCFA
Harmonie Couple	100 000 FCFA
Corps Sublimé	60 000 FCFA
Épilation Complète	45 000 FCFA
Abonnement Mensuel	49 000 FCFA/mois

Hamam · Gommage en grain · Massage relaxant · Soin visage unifiant · Manucure + Pédicure · Pose vernis permanent
Journée complète – économie de 36 000 FCFA
Hamam (1h) · Massage relaxant (1h) · Soin visage flash éclat (1h) · Pose vernis normal
Demi-journée – économie de 21 000 FCFA
Soins complets cheveux · Brushing · Manucure (45 min) · Pédicure (1h) · Épilation sourcils + lèvre
3 heures environ – économie de 20 000 FCFA
Soins cheveux · Tissage avec frontale · Soin visage unifiant · Maquillage de cérémonie · Manucure + Pédicure · Épilation sourcils
Événements & cérémonies – économie de 35 000 FCFA
Hamam (1h) · Massage relaxant · Manucure + Pédicure · Soin visage unifiant – pour 2 personnes
Forfait existant Atelier 5
Hamam (1h) · Gommage en grain (45 min) · Soins drainants jambes (45 min) · Massage de pieds (30 min)
Détox corps – économie de 20 000 FCFA
Aisselles · Jambes complètes · Bikini intégral · Sourcils · Lèvre supérieure
Toutes zones en 1 séance – économie de 15 000 FCFA
Shampooing + Brushing · Manucure · Pose vernis permanent · Soin visage (au choix) – engagement 3 mois
Valeur mensuelle 70 000 FCFA – économie de 21 000 FCFA/mois

CONDITIONS & INFORMATIONS

Les forfaits Découverte sont réservés aux nouvelles clientes, non cumulables, sur rendez-vous uniquement.
-Un bon de réduction de -20% est offert sur l'achat de produits à l'issue de tout forfait Découverte.
-Les forfaits sont disponibles sur rendez-vous. Annulation gratuite jusqu'à 24h avant la séance.
-L'Abonnement Mensuel est soumis à un engagement minimum de 3 mois.
-Tous les prix sont exprimés en FCFA et incluent les prestations mentionnées.

ATELIER 5 – SALON DE BEAUTÉ

Av. Amilcar Cabral, 1^{er} étage, Tours Jumelles · Face Radisson Blu Hôtel · Centre-ville, Brazzaville
Tél : 06 989 89 93 / 05 070 49 49 · Email : 242atelier5@gmail.com
@atelier5_242 | @atelier5 | @instituteatelier5



PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS
DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC) – AGENCE FIDUCIAIRE
DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE (PRRU)



**APPEL A CANDIDATURE N° 004/MEPSP/2026/PRACAC/AGF-PRRU RELATIF
AU RECRUTEMENT DE DEUX SPÉCIALISTES EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
DES UNITES TECHNIQUES MUNICIPALES (UTM) DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE**

1. Contexte

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une Avance de Préparation (PPA) pour le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (en cours de préparation) qui vise entre autres objectifs : d'améliorer l'accès aux services urbains de base résilients et d'accroître la résilience aux risques d'inondation et d'érosion dans des zones sélectionnées de Brazzaville et de Pointe-Noire.

A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC) désigné pour gérer l'avance de préparation et les fonds y relatifs a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant: « Recrutement des deux Spécialistes en sauvegarde environnementale, santé et sécurité au travail des unités techniques municipales (UTM) de Brazzaville et de Pointe-Noire ».

2. Description des tâches et responsabilités

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet et sous la supervision technique du Spécialiste en sauvegarde environnementale de l'UGP, les deux Spécialistes en sauvegarde environnementale, santé et sécurité au travail pour les UTM de Brazzaville et de Pointe-Noire seront chargés entre autres de :

a) Planification et appui stratégique :

- assister le /la Spécialiste en sauvegarde environnementale dans la planification et l'exécution des exigences environnementales du projet ;

- appuyer la préparation, la revue et la validation des instruments de sauvegarde environnementale (EIES/NIES, PGES, PGES-C, PHSS, etc...);

- contribuer à l'élaboration du plan de communication sur les bonnes pratiques environnementales.

b) Appui technique aux études et instruments de sauvegarde :

- apporter un appui opérationnel aux consultants (firmes et experts individuels) dans l'élaboration des études techniques et des instruments complémentaires de sauvegarde environnementale, notamment lors des consultations ;

- participer à la révision technique et à l'approbation des Plans de Gestion Environnementale et Sociale Chantier (PGES-C) et des Plans Hygiène, Santé et Sécurité (PHSS).

c) Accompagnement des entreprises et mise en œuvre des instruments :

- Appuyer l'accompagnement technique des entreprises dans la mise en œuvre des PGES-C et des PHSS ;

- Contribuer à la sensibilisation et la formation des équipes des chantiers sur les exigences environnementales, sanitaires et sécuritaires afférentes à la législation congolaise, aux normes de la Banque mondiale et aux standards internationaux (ISO 14001, ISO 45001, ISO 26000) ainsi qu'aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

d) Suivi, contrôle et conformité environnementale :

- veiller en continu au respect strict des mesures environnementales, sanitaires et sécuritaires sur les chantiers ;

- contrôler régulièrement la conformité des activités aux clauses E&S des Dossiers d'Appel d'Offre (DAO) ;

- réaliser des missions régulières de suivi de l'exécution des activités sur le terrain ;

- documenter la performance environnementale des entreprises et du cabinet de facilitation sociale.

e) Gestion des non-conformités et incidents/accidents

- identifier et signaler systématiquement les non-conformités et les incidents/accidents environnementaux ;

- appuyer le système de notification, d'analyse et d'investigation

des incidents et accidents ;

- veiller à l'application des plans de correction des non-conformités constatées sur les chantiers ;

- contribuer au suivi-évaluation des mesures correctives et préventives, ainsi à l'amélioration continue des opérations.

f) Communication, Reporting et capitalisation :

- appuyer la mise en œuvre du plan de communication environnementale ;

- produire des rapports périodiques (mensuels, trimestriels et circonstanciés) de suivi de la performance environnementale ;

- capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises.

2. Profil du Candidat

Les deux Spécialistes en sauvegarde environnementale, santé et sécurité l'UTM devront répondre au profil décrit ci-après :

a) Formation et expérience professionnelle

- Avoir au moins un diplôme universitaire de bac +3 en gestion de l'environnement, développement social et des communautés, géographie, sociologie, anthropologie, économie sociale et solidaire, économie de l'environnement, économique du développement, management de la qualité hygiène sécurité et environnement (QHSE) ou tout autre domaine équivalent ;

- justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'évaluation et/ou la gestion environnementale et sociale des projets et programmes de développement ;

- justifier d'au moins 02 ans d'expérience dans la mise en œuvre, la surveillance et/ou le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale chantier (PGES - chantier) des projets financés par bailleurs des fonds ;

- justifier d'au moins 02 ans d'expérience en communication communautaire, incluant l'Information, l'Education et la Communication (IEC) à l'endroit des communautés, notamment en zone urbaine ;

- justifié la connaissance de base en VBG/AES/HS, genre et inclusion sociale à travers la pratique et/ou la formation certifiante ;

- avoir une expérience pertinente dans la mise en œuvre d'un projet d'infrastructures financé par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, AFD, BEI, etc.) est un avantage ;

- avoir une expérience de travail en milieu urbain ou communautaire est fortement souhaitée.

b) Compétences techniques :

- justifier avoir achevé le cours en ligne sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ou avoir acquis une connaissance pratique justifié sur ledit cadre ;

- justifie d'une bonne connaissance de la législation congolaise en matière de gestion environnementale et protection sociale au travers une formation certifiante ou la pratique habituelle ;

- avoir une capacité à réaliser des suivis de terrain et inspections de chantiers ;

- avoir des compétences en collecte, analyse et Reporting de données ;

- avoir une bonne maîtrise de Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook).

c) Compétences comportementales souhaitées :

- avoir un bon sens du relationnel et capacité à interagir avec les communautés ;

- avoir une capacité d'écoute, de médiation et de gestion des conflits ;

- avoir une rigueur, organisation et un sens de l'observation ;

- avoir un esprit d'équipe et capacité à travailler sous pression ;

- s'engager à l'intégrité et au respect de la confidentialité (notamment pour les cas VBG).

ment pour les cas VBG).

d) Atouts supplémentaires :

- avoir une connaissance du milieu local (langues locales, réalités socio-culturelles) ;

- avoir une expérience en approche Haute Intensité Main d'œuvre (HIMO) ou projets communautaires participatifs ;

- avoir une expérience dans la mise en œuvre des plans de réinstallation ou des plans de restauration des moyens de subsistance.

N.B :

- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.

- Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils ont été détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels.

- Les candidatures féminines et celles des personnes résidant dans les municipalités concernées sont vivement encouragées.

3. Méthode de sélection

La sélection des candidats se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de septembre 2025). Elle se déroulera en deux (02) phases : i) une phase de présélection des candidats sur la base de leur CV qui permettra l'établissement d'une liste restreinte composée de candidats répondant aux critères minimums de qualification et d'expérience consignés dans l'appel à candidature et ii) une phase d'interview. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour la deuxième phase.

4. Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence du poste tous les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures écrits en français comprenant : une lettre de motivation, un curriculum vitae à jour et signé, incluant trois (03) références professionnelles, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience et de la qualification pour le poste, doivent être déposés sous plis fermés ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 8 juillet 2026 à minuit (heure local), avec la mention : « Recrutement du Spécialiste en sauvegarde environnementale, santé et sécurité au travail de l'UTM de (veuillez préciser la ville) ».

N.B : Les candidats ne présentant pas un diplôme conforme aux termes de référence seront systématiquement éliminés. Seules les expériences prouvées seront considérées lors de l'évaluation pour la constitution de la liste restreinte.

Contact

Monsieur le Coordonnateur du PRACAC/PRRU

Rue Duplex n° 12 / Secteur Blanche Gomez

Tél. (242) 05 206 29 15

E-mail : prrucongo@gmail.com

Centre-ville / Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2026

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

FREE ROAMING

Des opérateurs retardataires menacés de mise en demeure

Réunis à Brazzaville le 13 juin à l'occasion de la 45e session ordinaire, les ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) ont recommandé aux autorités compétentes des Etats membres de formuler une mise en demeure aux opérateurs et régulateurs dont les réticences retardent l'opérationnalisation complète du Free roaming dans la Cémac.

Le Free roaming désigne la suppression ou la forte réduction des frais d'itinérance mobile lorsque les usagers utilisent leur téléphone à l'étranger. Le Conseil des ministres s'est réjoui, en effet, de l'initiative consistant à la mise en place du Free roaming en zone Cémac. Il a notamment souligné l'importance stratégique de cet outil et de ses effets hautement bénéfiques sur les échanges d'informations, la fluidité des affaires et la construction du marché commun.

A la commission de la Cémac, les participants lui ont recommandé de coordonner des travaux menés conjointement avec les experts des Etats membres et les autorités de régulation. Le but étant de mettre en place un dispositif de sanctions en cas de manquement aux dispositions du règlement relatif à l'itinérance sur les réseaux mobiles de communication électronique ouverts au public en zone Cémac.

Le Conseil des ministres a adopté, par ailleurs, le dossier de réamena-



Les participants/DR

gement de la redevance de sécurité aérienne régionale. Selon lui, le nouveau texte proposé concilie les exigences de financement durable de la sécurité aérienne en Afrique centrale avec les impératifs de compétitivité du transport aérien. Il a également adopté les projets de guides et de manuels destinés à améliorer la fiabilité des données statistiques en zone Cémac, dans la perspective de mieux soutenir l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Les participants ont aussi pris connaissance des dossiers portant sur le rapport de la mission

circulaire d'évaluation de l'état de transposition des textes fiscaux et douaniers dans la Cémac, la revalorisation des frais de dossier des agréments fiscaux et comptables, le rapport de surveillance commerciale 2023, l'évolution du dossier sur l'élaboration du code minier communautaire, l'adhésion de la commission de la Cémac à la Coalition mondiale pour la justice sociale. Ils ont été également informés de la mise en œuvre du projet Hiswaca (Harmonisation et amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et du centre) ; de l'état de mise en

œuvre du processus de rationalisation des communautés économiques régionales en Afrique centrale ; de la consultation à domicile du Conseil des ministres de l'UEAC en vue de l'amendement des textes en matière de sécurité aérienne dans le domaine de l'aviation civile. Le Conseil a ensuite pris connaissance de la rédaction en cours du nouveau Programme économique régional. « En raison, toutefois des enjeux de ce document stratégique, le Conseil a sollicité la production préalable d'un rapport diagnostic de la phase précédente avant la pour-

suite de l'élaboration du nouveau programme », précise le communiqué final.

Le Conseil qui a suivi avec intérêt la communication présentée par le Premier président de la Cour des comptes a souligné l'importance du rôle de cette instance pour garantir la transparence ainsi que la redevabilité et améliorer la gouvernance financière de la communauté. Afin de permettre à cette juridiction d'assurer sa mission en dépit des difficultés de trésorerie, le Conseil a instruit formellement l'ensemble des ordonnateurs et agents comptables de transmettre les comptes administratifs et de gestion à la Cour dans les délais légaux. « Le Conseil a félicité, par ailleurs, la République du Cameroun qui s'est formellement engagée à servir à la Cour des comptes communautaire la somme de 500 millions FCFA destinée à couvrir les dépenses des activités de contrôle pour l'exercice en cours », ont félicité les participants.

Parfait Wilfried Douniama

DISTINCTION

Armel Silvère Dongou reçoit la médaille d'or de la Ligue universelle du bien public à Paris

Dans le cadre des attributions de distinctions prestigieuses décernées aux personnalités dont les actions contribuent au progrès de la société, à la promotion des valeurs humanistes et au service de l'intérêt général, l'écrivain-ingénieur-financier et acteur du développement humain, Armel Silvère Dongou, est élevé au rang de médaillé d'or de la Ligue universelle du bien public.

La reconnaissance internationale a été exprimée par les représentants de la Ligue universelle du bien public lors d'une cérémonie solennelle, le 5 juin dernier, en présence de plusieurs personnalités, du ministre conseiller de l'ambassade du Congo en France, Armand Rémy Balloud-Tabawé, d'amis et membres de la famille. Elle vient saluer un parcours marqué par un engagement constant en faveur du développement économique, de la réflexion intellectuelle, de la solidarité et de l'action sociale. À travers ses ouvrages, ses contributions aux débats publics et ses initiatives philanthropiques, Armel Silvère Dongou s'est progressivement imposé comme une voix engagée sur les questions de gouvernance, de financement du développement, de transformation économique et de promotion du capital humain en Afrique.

Sa distinction récompense également les nombreuses actions menées dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'accompagnement de la population vulnérable. À travers la Fondation Diane et Silvère ainsi que plusieurs initiatives personnelles, il a soutenu des projets visant à améliorer l'accès aux soins, à renforcer les capacités des jeunes et à promouvoir l'inclusion sociale.

L'attribution de la médaille d'or de la Ligue universelle du bien public constitue une reconnaissance de la portée de cet engagement au-delà des frontières nationales. Elle illustre l'importance croissante accordée aux initiatives qui placent l'humain, la solidarité et le dévelop-



Armel Silvère Dongou, lors de son élévation au rang de médaillé d'or de la Ligue universelle du bien public en juin 2026, à Paris / DR

pement durable au cœur de l'action publique et privée.

Pour de nombreux observateurs, cette distinction honore non seulement un homme, mais également une vision : celle d'un développement fondé sur le savoir, la responsabilité, la justice sociale et la valorisation du potentiel humain. Ils estiment qu'elle met en lumière le rôle que peuvent jouer les intellectuels, les acteurs économiques et les leaders de la société civile dans la construction d'un avenir plus équilibré et plus inclusif.

Suivant la note de présentation, Armel Silvère Dongou est originaire de la République du Congo, auteur de plusieurs ouvrages consacrés aux finances publiques, à la dette, au développement économique, à la gouvernance et au développement personnel. Son travail d'écriture s'accompagne d'une réflexion permanente sur les enjeux contemporains de l'Afrique et sur les leviers susceptibles d'accélérer sa transformation économique et sociale.

Cette consécration intervient à un

moment où les questions de solidarité, de développement humain et de responsabilité collective occupent une place centrale dans les débats internationaux. Elle rappelle que l'engagement au service du bien commun demeure une valeur universelle et que les initiatives portées avec conviction peuvent trouver une reconnaissance au plus haut niveau.

Par cette médaille d'or, la Ligue universelle du bien public rend hommage à un parcours fondé sur la transmission du savoir, l'action solidaire et la volonté de contribuer, à son échelle, à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Déjà élevé au rang de docteur honoris causa par l'Institut africain de recherche pluridisciplinaire appliquée lors d'une cérémonie organisée à Dakar, au Sénégal, Armel Silvère Dongou a reçu cette nouvelle distinction qui honore à la fois un engagement personnel, une ambition collective et une certaine idée du service rendu à la société.

Marie Alfred Ngoma

FESTIVAL POINTE-NOIRE EN SCÈNE

La 11^e édition met l'industrie culturelle et créative à l'honneur

La ville océane abrite, du 15 au 21 juin, la 11^e édition du festival Pointe-Noire en scène, sous le parrainage de la mairie. L'événement, avec tête d'affiche l'artiste congolais Freddy Massamba, propose une programmation riche mettant en lumière l'industrie culturelle et créative.

«Demain c'est aujourd'hui» est le thème retenu pour la 11^e édition du festival Pointe-Noire en scène, un des grands rendez-vous culturels de cette ville. Plusieurs activités visant à promouvoir les métiers de la culture et à renforcer les compétences des acteurs du secteur sont prévues. L'événement en faveur d'un meilleur accès des femmes aux métiers de la culture met un accent particulier sur la formation. À cet effet, des ateliers sur la gestion des contenus événementiels et la régie lumière du spectacle vivant, réservés aux femmes seront animés par le Festival Mama de l'artiste Spirita Kombo et la professionnelle du théâtre, Aimée Patricia Mavoungou. Lionel Kombo De Bayonne, directeur de Pointe-Noire en scène, a expliqué pourquoi tant d'attention vis à vis des femmes cette année. «Le festival a toujours été porté par la parité homme-femme dans la programmation artistique. Cela s'est accentué cette année avec l'apport de son partenaire, le festival Mama destiné à contribuer à l'immersion des femmes dans l'industrie culturelle et créative», a-t-il dit.

Pour sa 11^e édition, le festival Pointe-Noire en scène recevra le Réseau des régisseurs d'Afrique centrale avec plusieurs professionnels comme Rhys Kouloumbou Bat et Elga Malonga Asso de Brazzaville, Raoul Boloem de la République démocratique du Congo (RDC), Modeste Mbombe du Gabon, et bien d'autres qui assureront des formations spécialisées en régie son et lumière. Le festival organisera également des descentes universitaires en vue de sensibiliser les étudiants aux opportunités professionnelles offertes par les industries culturelles et créatives.

Pointe-Noire en scène 2026 proposera aussi un espace pour les révélations musicales telles que Trésor Mbani, Barka Binguila, Papa Passoire, Brajji, Blessing Bili, Dieida, Jordy Mbiou, Frère Helliaus et Barka Binguila. Des artistes invités de Brazzaville participeront également à l'événement, notamment le duo gospel Breil, les groupes 7Lekt 242 et Compagnie Salm. Merveille Bella du Cameroun, le groupe Yotsi de la RDC et l'artiste congolais Fredy Massamba, une des références de la musique congolaise et tête d'affiche de cette 11^e édition, en provenance de Bruxelles, sont aussi attendus à la grande célébration culturelle.

Ces activités seront couronnées par une soirée de gala réservée aux partenaires, ainsi qu'un grand concert en plein air au rond-point Lumumba. Les festivités s'achèveront par une excursion touristique sur le lac Loufoualeba.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga





PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)
- AGENCE FIDUCIAIRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE (PRRU)



APPEL A CANDIDATURE N° 005/MEPSP/2026/PRACAC/AGF-PRRU RELATIF AU RECRUTEMENT DE DEUX SPÉCIALISTES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LES UNITES TECHNIQUES MUNICIPALES (UTM) DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE- NOIRE

1. Contexte :

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, une Avance de Préparation (PPA) pour le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (en cours de préparation) qui vise entre autres objectifs : d'améliorer l'accès aux services urbains de base résilients et d'accroître la résilience aux risques d'inondation et d'érosion dans des zones sélectionnées de Brazzaville et de Pointe-Noire.

A cet effet, l'Unité de Gestion du Projet Régional d'Amélioration des Corridors de Transport Routier et Fluvial en Afrique Centrale (PRACAC) désigné pour gérer l'avance de préparation et les fonds y relatifs à l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre suivant : « Recrutement de deux (2) Spécialistes en développement social des UTM de Brazzaville et de Pointe-Noire ».

2. Description des tâches et responsabilités

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Projet et sous la supervision technique du Spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP, les deux (2) Spécialistes en développement social seront chargés entre autres de :

a) Planification et intégration sociale :

- appuyer l'intégration des aspects sociaux dans la planification et l'exécution de l'ensemble des activités du projet ;
- identifier et établir une communication continue avec les parties prenantes (autorités, communautés, groupes vulnérables) ;
- analyser les risques et impacts sociaux inhérents aux actions du projet (exclusion, conflits, travail des enfants ou forcé, emploi local, accès aux infrastructures communautaires (écoles, marchés et centres de santé, etc.) ;
- veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des groupes vulnérables (femmes, personnes âgées, enfants, personnes vivant avec handicap, vendeurs informels, etc.) ;
- contribuer à l'élaboration, la mise à jour et la vulgarisation des instruments de sauvegarde (Plan de Réinstallation (PR), Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS), Etudes et Notices d'Impact Environnemental et Sociale (EIES/NIES), Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) chantier, Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

b) Coordination et liaison locale :

- assurer la liaison avec les autorités administratives et municipales, les services techniques, les leaders communautaires, les entreprises et missions de contrôle des chantiers, les comités des quartiers, les organisations de la société) ;
- faciliter la concertation locale et la participation citoyenne dans la planification, l'exécution et le suivi-évaluation des activités du projet ;
- appuyer le Spécialiste en sauvegarde sociale dans la planification et l'organisation des réunions communautaires.

c) Mise en œuvre et suivi social :

- participer à la préparation d'une base de données sur la main d'œuvre locale afin de faciliter la participation communautaire et l'appropriation des ouvrages et infrastructures ;
- appuyer le suivi de l'application des clauses sociales par les entreprises (emploi local, conditions de travail, respect genre et inclusion, engagement communautaire, ...);
- assurer le suivi de proximité du volet social des Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier des entreprises adjudicataires des marchés des travaux des voiries, de curage et d'infrastructures communautaires ;
- veiller au régulièrement à l'application des plans d'actions correctives de non-conformités sociales constatées sur les chantiers ;
- appuyer l'exécution et le suivi sur le terrain des PR et PRMS en assurant l'information et la participation communautaire, la compensation au coût intégral de remplacement, le paiement effectif avant la libération des emprises, les conditions de réinstallation (physique et/ou économique), la restauration des moyens de subsistance et situation des groupes vul-

nérables).

d) Gestion des plaintes et des conflits :

- appuyer la vulgarisation en continu du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et en assurer l'accessibilité, la confidentialité et la résolution diligente des cas enregistrés ;
- recevoir, enregistrer et trier les plaintes / réclamations ;
- résoudre les plaintes et/ou les référencer aux comités habilités (comité local au niveau 1 et comité communal au niveau 2) ;
- assurer le traitement diligent des griefs non référencés et le suivi de la mise en œuvre effective des résolutions retenues ;
- faciliter la résolution des griefs aux niveaux local et communal ;
- assurer la traçabilité et la transparence du processus de résolution et de mise en œuvre de résolution ;
- assurer le retour de l'information (feedback au plaignant) et documenter la résolution.

e) Information, éducation et communication :

- appuyer la planification et l'organisation des sessions d'information et de sensibilisation sur : inclusion sociale, équité et genre, prévention des risques sociaux et participation citoyenne, et
- accompagner la mobilisation des communautés autour des activités du projet en vue de susciter leur adhésion et l'appropriation des investissements, facteurs clés pour leur durabilité ;
- assister le Spécialiste en sauvegarde sociale dans la préparation et la formation des parties prenantes sur les aspects de la sauvegarde sociale.

f) Reporting et amélioration continue :

- signaler systématiquement tous les incidents / accidents sociaux identifiés et les documenter ;
- produire des rapports sociaux périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) et circonstanciés (à chaque accident ou incident) ;
- documenter les bonnes pratiques et leçons apprises en matière de gestion sociale ;
- appuyer les Spécialistes en sauvegarde sociale lors des missions de supervision des activités sur le terrain ;
- participer à la préparation des missions d'appui à la mise du projet par la Banque mondiale ;
- appuyer les missions d'audit de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde sociale.

Les Spécialistes en développement social des UTM appuieront également le Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG), Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel (HS). Ils ou elles seront chargé(e)s de :

a) Préparation, analyse et planification :

- participer à la cartographie des services de prise en charge holistique des survivant(e)s au niveau communal (structures sanitaires, services sociaux, ONG, etc.) ;
- contribuer à l'identification approfondie et l'analyse des risques VBG/EAS/HS inhérents aux activités du projet dans ses zones d'intervention ;
- participer activement à l'élaboration du Plan de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS ;
- appuyer l'intégration des aspects VBG/EAS/HS dans les instruments de sauvegarde mentionnés plus haut.

b) Mise en place des dispositifs opérationnels :

- contribuer à l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), notamment pour les cas de VBG/EAS/HS ;
- veiller à la mise en place de circuits de référencement sécurisés et confidentiels pour les survivant(e)s ;
- appuyer la mise en conformité des prestataires et parties prenantes avec les normes et procédures nationales et le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

c) Prévention et sensibilisation :

- participer à la sensibilisation des communautés, travailleurs et autorités locales sur les risques et mesures de prévention ainsi que de gestion des VBG/EAS/HS ;
- appuyer la formation des parties prenantes (y com-

pris entreprises et sous-traitants) sur les codes de conduite et comportements acceptables ;

- contribuer à l'intégration des mesures de prévention dans les activités communautaires et sur les chantiers.

d) Suivi de la mise en œuvre sur le terrain :

- appuyer le suivi rapproché des prestataires pour vérifier l'application effective des mesures de prévention VBG/EAS/HS ;
- assurer le suivi de la prise en compte des VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- contrôler la conformité des interventions avec les exigences du CES de la Banque mondiale et les instruments de sauvegarde.

e) Gestion des cas et réponse aux survivant(e)s :

- assurer le référencement des survivant(e)s vers les structures de prise en charge appropriées ;
 - suivre les cas référés en collaboration avec les services sociaux, sanitaires et ONG partenaires ;
 - garantir le respect strict du consentement éclairé, de la confidentialité et de l'approche centrée sur les survivant(e)s ;
 - appuyer la gestion des plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du MGP.
- #### f) Suivi-évaluation et amélioration continue :
- participer au suivi-évaluation du Plan de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS,
 - contribuer à la production de rapports de suivi des activités VBG/EAS/HS,
 - proposer des mesures correctives pour améliorer l'efficacité des dispositifs de prévention et de réponse.

3. Profil du Candidat

Les deux (2) Spécialistes en développement social de l'UTM devront répondre au profil décrit ci-après.

a) Formation et expérience professionnelle :

- avoir au moins un diplôme universitaire de bac +3 en gestion de l'environnement, développement social et des communautés, géographie, sociologie, anthropologie, économie sociale et solidaire, économie de l'environnement, économique du développement, management de la qualité hygiène sécurité et environnement (QHSE) ou tout autre domaine équivalent ;
- justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle pertinente dans l'évaluation et/ou la gestion environnementale et sociale des projets et programmes de développement ;
- justifier d'au moins 02 ans d'expérience dans la mise en œuvre, la surveillance et/ou le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale chantier (PGES - chantier) des projets financés par bailleurs des fonds ;
- justifier d'au moins 02 ans d'expérience en communication communautaire, incluant l'Information, l'Education et la Communication (IEC) à l'endroit des communautés, notamment en zone urbaine ;
- avoir une expérience en réinstallation involontaire et la connaissance des protocoles VBG/EAS/HS est un avantage ;
- avoir une expérience pertinente dans la mise en œuvre d'un projet d'infrastructures financé par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, AFD, BEI, etc.) est un avantage ;
- avoir une expérience de travail en milieu urbain ou communautaire est fortement souhaitée.

b) Compétences techniques :

- justifier avoir achevé le cours en ligne sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale ou d'une connaissance dudit cadre acquis par la pratique opérationnelle ;
- justifier d'une bonne connaissance de la législation congolaise en matière de gestion environnementale et protection sociale au travers une formation certifiante ou la pratique habituelle ;
- avoir une capacité à réaliser des suivis de terrain et inspections de chantiers ;
- avoir des compétences en collecte, analyse et Reporting de données ;
- avoir une bonne maîtrise de Pack Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook).

c) Compétences comportementales souhaitées :

- avoir un bon sens du relationnel et capacité à inte-

ragir avec les communautés ;

- avoir une capacité d'écoute, de médiation et de gestion des conflits ;
- avoir une rigueur, organisation et un sens de l'observation ;
- avoir un esprit d'équipe et capacité à travailler sous pression ;
- s'engager à l'intégrité et au respect de la confidentialité (notamment pour les cas VBG).

d) Atouts supplémentaires :

- avoir une connaissance du milieu local (langues locales, réalités socio-culturelles) ;
- avoir une expérience en approche Haute Intensité Main d'œuvre (HIMO) ou projets communautaires participatifs ;
- avoir une expérience dans la mise en œuvre des plans de réinstallation ou des plans de restauration des moyens de subsistance.

N/B :

- Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.

Tous les candidats fonctionnaires doivent noter que dans l'éventualité qu'ils sont retenus, ils ne pourront être recrutés qu'à condition qu'ils puissent prouver et/ou justifier qu'ils ont été détachés ou mis en disponibilité par la fonction publique, et s'engagent individuellement dans le cadre de contrats de consultants individuels.

Les candidatures féminines et celles des personnes résidant dans les municipalités concernées sont vivement encouragées.

4. Méthode de sélection :

La sélection des candidats se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de septembre 2025). Elle se déroulera en trois (03) phases: i) une phase de présélection des candidats sur la base de leur CV qui permettra l'établissement d'une liste restreinte composée de candidats répondant aux critères minimums de qualification et d'expérience consignés dans l'appel à candidature; ii) une phase de test technique et iii) une phase d'interview. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour les phases 2 et 3.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence du poste tous les jours ouvrables à l'adresse indiquée ci-dessous de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

Les dossiers de candidatures écrits en français comprenant: une lettre de motivation, un curriculum vitae à jour et signé, incluant trois (03) références professionnelles, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience et de la qualification pour le poste, doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 8 juillet 2026 à minuit (heure local), avec la mention : « Recrutement du Spécialiste en développement social de l'UTM de (veuillez préciser la ville) ».

N.B: Les candidats ne présentant pas un diplôme conforme aux termes de référence seront systématiquement éliminés. Seules les expériences prouvées seront considérées lors de l'évaluation pour la constitution de la liste restreinte.

Contact

Monsieur le Coordonnateur du PRACAC/PRRU
Rue Duplex n° 12 / Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 05 206 29 15
E-mail : prrucongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2026

Le Coordonnateur,
Benoît NGAYOU

JOURNÉE DE LA RUSSIE

L'événement célébré à Brazzaville

La communauté russe établie au Congo, des membres du gouvernement congolais, du corps diplomatique, ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile ont pris part, le 14 juin, à la cérémonie de célébration de la Journée de la Russie. Elle a servi de cadre à la réaffirmation des liens historiques d'amitié entre ce pays et le Congo, tout en mettant en lumière les perspectives de coopération bilatérale dans les domaines économique, sanitaire, éducatif, culturel et sécuritaire.

Organisée par l'ambassade de la Fédération de Russie en République du Congo en partenariat avec l'association internationale russe Globus, la cérémonie a réuni de nombreuses personnalités congolaises et étrangères autour de la chargée d'affaires par intérim de l'ambassade de Russie, Sofia Sitnikova. Parmi les invités figuraient notamment le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Constant-Serge Bounda; le ministre du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé, Michel Djombo.

Célébrée chaque année le 12 juin, la Journée de la Russie marque l'adoption de la Déclaration de souveraineté de l'État de la République socialiste fédérative soviétique de Russie en 1990, un événement considéré comme l'un des actes fondateurs de la Russie moderne. Prenant la parole devant l'assistance, Sofia Sitnikova a présenté les richesses géographiques, culturelles et humaines de son pays. Vaste territoire s'étendant de la mer Baltique à l'Extrême-Orient, la Russie rassemble près de 200 peuples et plus de 150 langues et dialectes, unis autour d'une histoire commune et de valeurs partagées. La diplomate a insisté sur l'importance de l'unité nationale, érigée en priorité par les autorités russes. Évoquant la décision du président Vladimir Poutine de faire de 2026



« L'année de l'unité des peuples de la Russie », elle a souligné que la diversité culturelle et religieuse constitue l'une des principales forces de son pays.

Au-delà de l'aspect historique et culturel, le discours de Sofia Sitnikova a largement porté sur les relations entre la Russie et le Congo. Selon elle, les deux pays entretiennent une coopération fondée sur le respect mutuel, la confiance et une vision convergente des grands enjeux internationaux. Sofia Sitnikova a rappelé que les échanges réguliers entre les présidents Vladimir Poutine et Denis Sassou N'Guesso témoignent de l'excellence des relations bilatérales. La rencontre entre les deux chefs d'État au Kremlin, le 29 avril dernier, a notamment permis de réaffirmer la volonté commune de renforcer davantage les par-

tenariats dans plusieurs secteurs stratégiques.

Une coopération élargie

Les domaines de l'énergie, de l'industrie minière, de l'agriculture, de la numérisation et du commerce figurent parmi les axes prioritaires de cette coopération. La visite au Congo d'une délégation russe conduite par le vice-président du gouvernement, Alexandre Novak, a fait avancer les discussions autour de plusieurs projets. Une nouvelle étape est attendue en septembre avec la tenue, à Brazzaville, de la Commission intergouvernementale mixte sur la coopération économique et commerciale. La coopération sécuritaire et militaire demeure également un volet important des relations entre les deux pays. La

Les officiels présents à la cérémonie. Adiac

reprise des escales de navires militaires russes au port autonome de Pointe-Noire illustre cette volonté commune de renforcer les échanges dans ce domaine.

Sur le plan sanitaire, la Russie poursuit son accompagnement au Congo face aux défis liés aux maladies infectieuses. Sofia Sitnikova a annoncé la livraison prochaine de deux laboratoires mobiles modernes destinés à améliorer les capacités nationales de surveillance et de réponse aux épidémies. Elle a rappelé que le laboratoire mobile déjà mis à disposition par la Russie a contribué à la lutte contre le choléra dans certaines localités du pays. Cette coopération devrait se renforcer davantage avec le projet de création d'un centre permanent russo-congolais de lutte contre les maladies infectieuses à Pointe-Noire, lancé à

l'issue de la deuxième Conférence internationale russo-africaine sur les maladies infectieuses tenue récemment à Brazzaville.

Des bourses aux étudiants

Les échanges éducatifs occupent également une place importante dans les relations entre les deux nations. Chaque année, près de 300 étudiants congolais poursuivent leurs études dans les universités russes grâce aux bourses accordées par Moscou. Pour les autorités russes, ces formations contribuent à la création d'un pont durable entre les deux peuples. Dans le domaine humanitaire et culturel, plusieurs initiatives sont menées à travers le pays avec l'appui de l'ambassade de Russie, de la Maison russe, des associations partenaires et de l'Église orthodoxe russe récemment enregistrée au Congo. Ces actions concernent notamment l'aide sociale, les activités éducatives et la promotion des échanges culturels.

La cérémonie a également été marquée par la projection d'un film consacré aux activités de l'ambassade de Russie au Congo et à l'amitié entre les deux pays. Des prestations artistiques mêlant chants russes et congolais ainsi que des démonstrations de danse et de gymnastique ont offert une touche culturelle à cette célébration, symbole d'une coopération russo-congolaise en constante évolution.

Fiacre Kombo



PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE ET DE L'AQUACULTURE AU CONGO (PD2AC)
UNITE DE GESTION DE PROJET

**AVIS D'ERRATUM**

RELATIF À L'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) N°003/MAE/PD2AC/UGP-CPM/26 RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LES ETUDES SUR LA CONSTRUCTION DU SIEGE PRINCIPAL ET DE 3 ANTENNES INTER DEPARTEMENTALES DU PD2AC

Le Projet de Développement de l'Aviculture et de l'Aquaculture Au Congo (PD2AC) porte à la connaissance des candidats intéressés qu'une modification a été apportée à l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) N°003/MAE/PD2AC/UGP-CPM/26 publié le 15 juillet 2026 concernant le recrutement d'un consultant pour les études sur la construction du siège principal et de 3 antennes inter départementales du PD2AC.

Les modifications sont les suivantes :

Au lieu de :

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées sous plis fermés et accompagnées de version électronique (dernière version signée et scannée) à l'adresse ci-dessous au plus tard le 14 juin 2026 à 16H00.

Lire plutôt :

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées sous plis fermés et accompagnées de version électronique (dernière version signée et scannée) à l'adresse ci-dessous au plus tard le 14 juillet 2026 à 16H00.

Le reste des conditions, critères et modalités de soumission décrits dans l'Avis à Manifestation d'Intérêt initial demeure inchangé.

Pour toute question ou demande d'éclaircissement, les candidats peuvent contacter le Projet de Développement de l'Aviculture et de l'Aquaculture Au Congo (PD2AC) :

Adresse : Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUT, Résidence Ex Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo, E-mail : proclimatcongo@gmail.com,

Tél. + 242 : 06 498 97 25 / 06 696 16 10

Fait à Brazzaville, le 15 juin 2026

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

INSERTION LEGALE

Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le samedi 04 juillet 2026 à 10 heures précises du matin, devant Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, notaire en la résidence de Pointe-Noire, sis immeuble ex AIRAFRIQUE, Avenue Charles de GAULLE, BP : 4821, à la vente aux enchères publiques d'un immeuble appartenant à Monsieur LINO DE AZEREDO ;

A la requête de la BANQUE CREDIT DU CONGO, société anonyme avec conseil d'administration, au capital de Francs CFA Dix Milliards Quatre Cent soixante-seize Millions sept cent trente mille (10.476.730.000), ayant son siège social à Brazzaville, avenue Amilcar CABRAL, B.P. : 2470, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-2002-B-14-00024, NIU : M2006110000051122 ; Prise en son Siège Central de Pointe-Noire, sis Avenue Emmanuel DADET, RCCM : 09B749, B.P. : 1312, Tél. : +(242)22.294.20.00/05.530.13.11/06.665.38.02, Fax : 0033170445066/22.294.32.20, Centre-Ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA ; Poursuites et diligences de son représentant légal, Monsieur Hicham FADILI, domicilié en cette qualité au siège social sus indiqué ;

Laquelle élit domicile au cabinet de Maître

Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo ;

ET EN EXÉCUTION :

-D'un acte authentique dressé par Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, notaire en la résidence de Pointe-Noire, sis immeuble ex AIR LIQUIDE, Avenue Charles de GAULLE, BP : 4821 ;

-Du commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, étude sise au Centre-ville, enceinte Alfred Hôtel, 1er étage, en date du 22 octobre 2025 et dûment déposé au bureau de la Conservation Foncière de Pointe-Noire Centre le 22 décembre 2025 et effectivement publié par la suite courant la première quinzaine de mars 2026 pour valoir saisie dans le livre foncier aux fins de paiement la somme totale de 12.462.441 FCFA en principal, intérêts et divers frais ;

IL SERA ADJUGÉ AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR :

L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Monsieur LINO DE AZEREDO LOBO Feliciano, de nationalité congolaise, né le 24 Avril 1975 à Pointe-Noire, titulaire du passeport n° OA0306622 délivré le 05 juin 2009 à Brazzaville, demeurant à la gendarmerie, BP : 1234, Célibataire, République du Congo ;

DESIGNATION

-Une propriété immobilière cadastrée parcelle n° 01, Bloc 56, section BN, superficie de 500m², objet du titre foncier n° 27410, située dans l'arrondissement n°06, ngoyo, Pointe-Noire, République du Congo, à environ 500m du bord de la mer, zone électrifiée, facile d'accès. La maison construite s'y trouvant est en matériaux durables. Elle comprend plusieurs pièces avec tôles bac alu, mur en agglo, enduis sur mur intérieur et externe, dalle de sol, grille sur fenêtres, portes en tôles, fosses septiques et puisard, avec mur de clôture en agglo.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 3 avril 2026 par Maître Hérold MALONGA, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, et déposé le 15 Avril 2026 au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues par :

-La mise à prix de : 12.462.441 F.CFA

-Montant des enchères : 500.000 F.CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 03 juin 2026
Par l'Avocat de la partie poursuivante,

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1-Cabinet d'Avocats Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo, Tel : 05.579.80.80/06.955.81.65 ;

2-Cabinet d'Huissiers de Justice Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, dont l'étude étude sise au Centre-ville dans l'enceinte de Alfred Hôtel, 1er étage ;

3-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.



INSERTION LEGALE

Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville ;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le samedi 04 juillet 2026 à 10 heures précises du matin, devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, sis Allée de Makimba, en face du Consulat de France, Centre-Ville, Pointe-Noire, République du Congo, à la vente aux enchères publiques d'un immeuble appartenant à la société MIAMBANZILA SARL ;

A la requête de la BANQUE CREDIT DU CONGO, société anonyme avec conseil d'administration, au capital de Francs CFA Dix Milliards Quatre Cent soixante-seize Millions sept cent trente mille (10.476.730.000), ayant son siège social à Brazzaville, avenue Amilcar CABRAL, B.P. : 2470, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-2002-B-14-00024, NIU : M2006110000051122 ; Prise en son Siège Central de Pointe-Noire, sis Avenue Emmanuel DADET, RCCM : 09B749, B.P. : 1312, Tél. : +(242)22.294.20.00/05.530.13.11/06.665.38.02, Fax : 0033170445066/22.294.32.20, Centre-Ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA ; Poursuites et diligences de son représentant légal, Monsieur Hicham FADILI, domicilié en cette qualité au siège social sus indiqué ;

Laquelle élit domicile au cabinet de Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo ;

ET EN EXÉCUTION :

D'un acte authentique dressé par Maître Christèle Eliane BOUANGA-GNIANGAISE, notaire en la résidence de Pointe-Noire, titulaire d'une Étude sise avenue Dadet, Immeuble MORIJA, Camp 31 Juillet, Centre-Ville Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, B.P. : 1431, Pointe-Noire, République du Congo ;

Du commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, étude sise au Centre-ville, enceinte Alfred Hôtel, 1er étage, en date du 13 octobre 2025 et dûment déposé au bureau de la Conservation Foncière de Pointe-Noire Centre le 26 décembre 2025 et effectivement publié par la suite courant la première quinzaine de mars 2026 pour valoir saisie dans le livre foncier aux fins de paiement la somme totale de 148.071.503 FCFA en principal, intérêts et divers frais ;

IL SERA ADJUGÉ AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR :

L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à la société MIAMBANZILA SARL, enregistrée au RCCM sous le n° 10-B-1288, dont le siège social est sis Boulevard Charles De GAULE, quartier OCH, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, BP : 1539

DESIGNATION

Une propriété cadastrée Section L, Bloc 47, parcelle n° 11,12,13, et 14, d'une superficie de 1.732, 62 m objet du Titre foncier n° 20.136 comprenant une direction, un garage, un atelier de menuiserie et un magasin. La Direction générale est composée d'une réception, de 06 bureaux pour certains cloisonnés en contreplaqués, une toilette, un réfectoire et une salle de réunion, construits en matériaux durables, murs en agglos, avec application de peinture sur les murs et faux plafond. La couverture est en tôles ondulées, en alu, fenêtres en baies vitrées avec grille de protections, porte principale en baie vitrée, portes intérieures en isoplances, carrelage au sol, murs et faux plafond en frise, en bois vernissé ;

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 3 avril 2026 par Maître Hérold MALONGA, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, et déposé le 15 Avril 2026 au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues par :

-La mise à prix de : 136.000.000 F.CFA

-Montant des enchères : 1.000.000 F.CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 03 juin 2026

Par l'Avocat de la partie poursuivante,

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1-Cabinet d'Avocats Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo, Tel : 05.579.80.80/06.955.81.65 ;

2-Cabinet d'Huissiers de Justice Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, dont l'étude étude sise au Centre-ville dans l'enceinte de Alfred Hôtel, 1er étage ;

3-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.



6^e ÉDITION DE LA TRAVERSÉE DU MAYOMBE

Les organisateurs se disent prêts

A l'approche de la 6^e édition de la Traversée du Mayombe, du 20 au 26 juin, Rodrigue Dinga Mbomi, le président de l'association Marcher pour la cause (MCPLC) a assuré que tout est prêt pour faire de cette édition la plus impactante que l'année dernière.

« On se prépare toujours avec le même engagement, la même détermination et la même volonté d'impacter nos communautés », a déclaré Rodrigue Dinga Mbomi. La Traversée du Mayombe traduit, en effet, l'engagement des membres de l'association à lutter contre le diabète à travers la promotion de la santé et de l'activité physique comme outil de prévention. « Cette année, on a un engagement encore plus fort de l'Organisation mondiale de la santé avec laquelle nous avons signé un protocole pour évaluer, de manière pratique et scientifique, l'impact du projet comme la Traversée du Mayombe sur la santé de la population. Nous intégrons la dimension scientifique cette année parce qu'elle nous a démon-

tré que la Traversée du Mayombe, à travers l'activité physique, a un impact sur la santé de la population », a-t-il commenté.

Durant cette 6^e édition, l'association procédera à la pose de la première pierre de la maison sport et santé à Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza. Ce sera la deuxième après celle de Brazzaville. La maison sport et santé a pour mission de contribuer à la santé de la population.

Rodrigue Dinga Mbomi a estimé que la cause du diabète n'est pas portée assez haut. Il plaide pour en faire une cause nationale pour que les gens se mobilisent autour de la maladie. MCPLC s'est fixé comme défi la sensibilisation, le dépistage et la prise en charge. En tant qu'organisation non gouvernementale, elle avait dépisté pour

le compte de l'année 2025 près de 8 000 personnes et 3 000 durant la Traversée du Mayombe. Pour la présente édition, elle a l'ambition de faire plus. « Quand on voit comment la maladie est en train de se propager dans nos communautés, on ne peut pas être satisfait de ce résultat. On doit faire beaucoup plus que cela. Il faut alerter la population », a assuré Rodrigue Dinga Mbomi.

Pour cette édition, le circuit est le même. Il n'y a pas d'innovations particulières sinon mettre l'accent sur la sensibilisation et le dépistage. La Traversée du Mayombe se déroulera comme lors de la première édition en six étapes : Malélé-Mvouti (64 km), Mvouti -Dolisie (45 km), Dolisie-Nkayi (50 km), Nkayi-Loutété (50 km), Loutété-Mindouli (50



Rodrigue Dinga Mbomi faisant le point des préparatifs MCPLC

km) puis Ignyé-Brazzaville (45 km). Elle va connaître la participation de près de 700 marcheurs. Un chiffre revu à la hausse d'autant plus que la première édition organisée en 2021 ne comptait que douze marcheurs

ordinaires qui ont fait les choses extraordinaires, comme parcourir Pointe-Noire-Brazzaville à pied. Au fil des éditions, le nombre de participants a doublé.

James Golden Eloué

INSERTION LEGALE

Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville;

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le samedi 04 juillet 2026 à 10 heures précises du matin, devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, sis Allée de Makimba, en face du Consulat de France, Centre-Ville, Pointe-Noire à la vente aux enchères publiques d'un immeuble appartenant à Monsieur NTOUALANI MATOLA Rustin Didier;

A la requête de la BANQUE CREDIT DU CONGO, société anonyme avec conseil d'administration, au capital de Francs CFA Dix Milliards Quatre Cent soixante-seize Millions sept cent trente mille (10.476.730.000), ayant son siège social à Brazzaville, avenue Amilcar CABRAL, B.P. : 2470, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-2002-B-14-00024, NIU : M2006110000051122 ; Prise en son Siège Central de Pointe-Noire, sis Avenue Emmanuel DADET, RCCM : 09B749, B.P. : 1312, Tél. : +(242)22.294.20.00/05.530.13.11/06.665.38.02, Fax: 0033170445066/22.294.32.20, Centre-Ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA ; Poursuites et diligences de son représentant légal, Monsieur Hicham FADILI, domicilié en cette qualité au siège social sus indiqué ;

Laquelle élit domicile au cabinet de Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo ;

Et en exécution :

D'un acte authentique dressé par Maître Lelia Emmanuelle Francia LOUBOTA, notaire en la résidence de Pointe-Noire ;

Du commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, étude sise au Centre-ville, enceinte Alfred Hôtel, 1er étage, en date du 22 décembre 2025 et dûment déposé au bureau de la Conservation Foncière de Pointe-Noire Centre le 06 février 2026 et effectivement publié par la suite courant la première quinzaine de mars 2026 pour valoir saisie dans le livre foncier aux fins de paiement la somme totale de 32.373.845 FCFA en principal, intérêts et divers frais ; IL SERA ADJUGÉ AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR :

L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Monsieur NTOUALANI MATOLA Rustin Didier, de nationalité congolaise, père de famille, demeurant et domicilié au quartier Ngoyo, rue non dénommée, Pointe-Noire, République du Congo, Tél : 06 499 23 45 ;

DESIGNATION

Une propriété cadastrée Section BM, Bloc 109, parcelle n°06, d'une superficie de 407, 95 m objet du Titre foncier n° 48654 avant morcellement, et section BM, Blo 109, parcelle 06, arrondissement n°06, Ngoyo, Pointe-Noire, République du Congo ; comprenant une maison plein pied, dallée, entièrement clôturée en matériaux durables et une annexe également matériaux durables ;

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier

des charges dressé le 3 avril 2026 par Maître Hérold MALONGA, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, et déposé le 15 Avril 2026 au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues par :

-La mise à prix de : 20.000.000 F.CFA

-Montant des enchères : 500.000 F.CFA

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 03 juin 2026
Par l'Avocat de la partie poursuivante,

Pour tous renseignements, s'adresser à :

1-Cabinet d'Avocats Maître Hérold MALONGA, Avocat à la Cour, sis 304 Boulevard Charles DEGAULLE, Immeuble TPI (ex Hydro Congo) 3ème étage, en face de l'agence Air France, Centre-ville, Arrondissement n°1, Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire, République du Congo, Tel : 05.579.80.80/06.955.81.65 ;

2-Cabinet d'Huissiers de Justice Maître Raymond Hubert MATSONGUI, Huissier de justice, Commissaire-Priseur, près les Tribunaux de Pointe-Noire, B.P 493, Tel : 05 559 74 73 / 06 526 33 33, dont l'étude étude sise au Centre-ville dans l'enceinte de Alfred Hôtel, 1er étage ;

3-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.



COMMERCE

Un cadre de dialogue permanent pour la mise en œuvre des réformes

Pour réformer le secteur du commerce, le gouvernement ne travaillera pas en vase clos. Lors des échanges avec les opérateurs économiques, les représentants du patronat et animateurs de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlécaf), Jacqueline Lydia Mikolo, a évoqué, en effet, la mise en place d'un cadre permanent de dialogue public-privé pour des réformes concertées.

La rencontre avec les opérateurs économiques, les représentants du patronat et animateurs de la Chambre de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire, le 15 juin, a permis à la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf, de cerner les défis à relever.

Le président de la Chambre de commerce de la ville océane, Sylvestre Didier Mavouenzela, a déroulé, en effet, un chapelet de préoccupations quant aux facilitations douanières, aux chevauchements du contrôle exercé par les agents du commerce et la police administrative, aux tracasseries administratives, à la concurrence déloyale, à l'amélioration du climat des affaires, à l'appui aux activités et perspectives de la Zlécaf... « Nous sommes persuadés que les lignes ne bougeront que par le dialogue », a-t-il signifié.

Dialogue permanent

Répondant aux multiples préoccupations de ses interlocuteurs, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf, a éclairé leur



La ministre du Commerce annonçant la mise en œuvre d'un cadre de dialogue / Adiac

lanterne sur la politique d'ouverture du gouvernement qui, selon elle, ne veut laisser personne au bord de la route dans la mise en œuvre des réformes. « Une de nos priorités est de renforcer, sinon de mettre en place

un cadre de dialogue public-privé permanent. Les priorités sont telles que le secteur du commerce va connaître des réformes du fait des évolutions des dernières années. Nous sommes disponibles, nous

sommes ouverts et nous serons présents », a déclaré la ministre Jacqueline Lydia Mikolo.

Élargissement

La ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf a annoncé, par ailleurs, l'élargissement du réseau des Chambres de commerce. « Que les Chambres de commerce qui ont plus d'expérience accompagnent d'autres », a-t-elle indiqué. Elle a félicité celle de Pointe-Noire pour avoir amorcé la digitalisation du certificat d'origine. Un document douanier fondamental dans le commerce international qui atteste du pays de fabrication ou de production des marchandises.

En route pour la Zlécaf

Jacqueline Lydia Mikolo s'est montrée optimiste sur la préparation des entreprises congolaises à l'avènement de la Zlécaf. « Nous sommes en mesure d'être compétitifs sur le marché continental africain », a-t-elle fait savoir, appelant l'ensemble des acteurs à travailler en sorte que l'adhésion du Congo soit une opportunité

car il n'a pas vocation à être figurant. Le pays a signé plusieurs accords commerciaux avec la Chine, l'Union européenne, dans le cadre de l'Agoa et de l'Organisation mondiale du commerce, a rappelé la ministre. « Il nous faut accompagner ces accords commerciaux pour qu'ils soient bénéfiques aux entreprises congolaises, aux entrepreneurs congolais. Pour cela, il faut des réformes importantes d'autant plus que nous allons vers la Zlécaf », a-t-elle souligné.

Après les échanges qui ne devraient pas restés lettre morte, la ministre du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, chargée de la Zlécaf, a visité les structures rattachées à la Chambre consulaire, notamment le centre de gestion agréé des entreprises, la plateforme Liziba, un agrégateur d'informations économiques et entrepreneuriales ainsi que le centre de médiation et d'arbitrage. La visite de travail de la ministre Jacqueline Lydia Mikolo à Pointe-Noire et dans le Kouilou, amorcée le 15 juin, se poursuit.

Rominique Makaya

MONDIAL 2026

Le Maroc neutralise le Brésil, 3 points pour les Ivoiriens, la Tunisie au tapis

Après les débuts manqués de l'Afrique du Sud, trois équipes africaines ont entamé leur Coupe du monde ces dernières heures, avec diverses fortunes.

Le 14 juin, le Maroc, demi-finaliste en 2022, affrontait le Brésil sur la pelouse du MetLife de New York, où se déroulera la finale de la compétition, le 19 juillet. Devant 80 000 spectateurs, les Lions de l'Atlas ont été bien plus brillants que les Auri-verte, décevants collectivement et individuellement.

Ce sont, d'ailleurs, les champions d'Afrique qui ont ouvert le score à la 21e minute : en trois passes, le bloc brésilien en enfoncé, Saïbari dépose Marquinhos et bat Alisson d'un petit piqué.

Sur une demi-occasion initiée par Paqueta qui trouve Vinicius, bourreau de Bounou d'une frappe puissante (1-1, 32e min).

Malgré le match flamboyant du Maroc, le score en restera là. Frustrant pour les Lions de l'Atlas et peu rassurant pour les Brésiliens.

Prochain match, le 20 juin face à l'Ecosse.

Le 15 juin, à Philadelphie, les Ivoiriens sont parfaitement entrés dans la compétition. Face à l'Equateur du double champion d'Europe parisien Pacho, les Eléphants ont su faire leur la fable de Jean de La Fontaine « Le chêne et le roseau ». Car face à une Banana Mecanica portée par les 68 000 spectateurs du Lincoln Financial Field, les hommes d'Emerse Faé ont subi, mais ont fini par l'emporter. Avant le but salvateur du Man-

cunien Amad Diallo (90e min), l'Equateur s'est créé davantage d'occasions et a touché du bois à trois reprises : Zamora (24e min) et Minda (30e min) sur la barre transversale puis Enner Valencia sur la base du poteau à la 46e minute. Ely Wahi, servi par l'excellent Diomandé, leur a répondu (52e min).

C'est finalement Diallo qui offrira, douze ans jour pour jour après un succès 2-1 face au Japon, la victoire à la Côte d'Ivoire en reprenant du gauche un centre en retrait de Singo.

Les Ivoiriens font donc le plein de points et de confiance avant de croiser la route, le 20 juin prochain, de l'Allemagne.

En une journée, la Tunisie aura beaucoup perdu : son match contre la Suède, la confiance et son entraîneur, Sabri Lamouchi, qui ne devrait pas survivre à la débâcle subie des Aigles de Carthage.

A Monterey, la Tunisie, déjà décevante lors de la Coupe d'Afrique des nations en janvier, a très mal commencé la rencontre en encaissant un premier but dès la 7e minute par le biais, cruauté du sort, d'Ayari, né d'un père tunisien.

S'ils arrivent à la pause sur le score de 1-2, Rekik ayant réduit l'écart à la 43e minute, les Aigles de Carthage n'ont rien montré d'encourageant face à la Suède. Et la défaite



Le Cap Vert de Vozinha a tenu en échec l'Espagne pour son premier match de Coupe du monde Fifa

va prendre des airs de leçon avec trois nouveaux buts encaissés, dont un nouveau but d'Ayari.

L'éviction annoncée de Sabri Lamouchi de son poste de sélectionneur ne devrait pas apporter de sérénité alors que se profile un match très compliqué face à une belle équipe du Japon, qui a fait match nul 2-2 avec les Pays-Bas.

Un point historique pour le Cap Vert, un point frustrant pour l'Egypte

Loin du Texas, à Atlanta, la rencontre entre l'Espagne et le Cap Vert a parfois eu des airs de Fort Alamo, le 15 juin. Pour le premier

match de leur histoire en Coupe du monde, les Tubaroes Azuls (Requins Bleus) du Cap Vert ont admirablement résisté à l'armada espagnole (0-0).

Symbole de cette solidité, le gardien Vozinha a mis en échec presque toutes les tentatives adverses. Et la seule fois où il fut battu, sa barre transversale l'a secondé. Avec sept arrêts déterminants, le portier de 40 ans, vétéran des Coupes d'Afrique des nations 2013, 2015, 2021 et 2023, est l'artisan majeur des débuts réussis de la sélection capverdienne.

Il faut également souligner la solidité et l'abnégation de l'ensemble de

l'équipe, qui aurait même pu réaliser le braquage parfait sur une ultime tête de Borges, un poil trop axiale (89e min). Nul ne doute que les hommes de Bubista se contenteront de ce résultat, avant d'affronter l'Uruguay, le 22 juin. La Celeste qui a partagé les points avec l'Arabie saoudite (1-1).

Notons que ce match entre l'Espagne et le Cap Vert accouche du premier score vierge de la compétition.

A Seattle pendant ce temps, l'Egypte peut en revanche nourrir quelques regrets après son match nul 1-1 face à une Belgique qui a peiné à entrer dans son match.

Peut-être handicapés par la tenue du match à midi sous un soleil auquel les Egyptiens sont habitués, les Belges voient Ashour ouvrir le score d'une belle frappe de l'entrée de la surface (19e min) suite à un bon renversement de Mo Salah. Après un coup-franc de De Bruyne sur le poteau (53e min), c'est le bulldozer Lukaku, à la réception d'un centre de Meunier, qui va pousser Hany au but contre son camp. L'avant-centre d'origine RD-congolaise était entré en jeu dix secondes plus tôt. Coaching gagnant, donc pour Ruddy Garcia. Malgré des actions de part et d'autre, le score de cette rencontre animée n'évoluera plus.

Camille Delourme